



# MAFAP SPAAC

Monitoring African Food and Agricultural Policies  
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

## ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR LES BOVINS AU BURKINA FASO

---

OCTOBRE 2012



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Guissou R., Ilboudo F., Cissé K., Honoré Z., 2013. Analyse des incitations et pénalisations pour les bovins au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

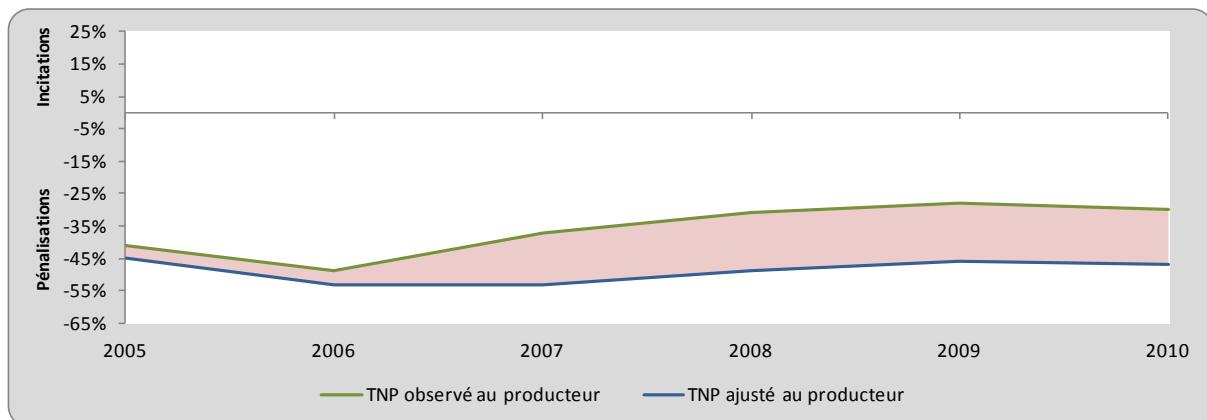
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

## RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Bovins  
Période d'analyse: 2005 – 2010  
Statut d'échange : Exporté sur toute la période

- Sur la période 1961-2009, l'effectif des bovins a connu une tendance haussière, avec une accélération de la croissance à partir de 1984 jusqu'en 2010.
- Les grands traits caractéristiques du secteur de l'élevage sont sa faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage. Dans la région du centre-nord qui abrite la zone de production concernée par l'étude, comme dans les autres régions, l'élevage sédentaire extensif est le mode d'élevage le plus pratiqué avec environ 71 pour cent des ménages producteurs.
- Les produits de l'élevage constituent une part importante des recettes totales d'exportation dans le pays. Sur la période 2005-2010, la part des exportations des produits de l'élevage dans les recettes totales d'exportation a varié entre 16,3 pour cent (en 2008) et 9,6 pour cent (en 2010).
- On ne relève pas de mesures de soutien ou d'appuis spécifiques qui seraient de nature à influer directement sur les niveaux ou la structure des prix des produits de l'élevage au Burkina Faso.



- Bien que des mesures politiques aient été prises pour dynamiser le secteur de l'élevage à travers les projets et programmes, il ressort de l'analyse que les acteurs de la filière bovine au Burkina Faso sont pénalisés entre 2005 et 2010.
- Le manque d'investissement en infrastructure d'élevage est un des facteurs expliquant cet écart de développement observé entre l'activité de production et celle du commerce en gros de bétail.
- La pénalisation observée au niveau des grossistes est quant à elle imputable à la déconnexion de ces derniers aux marchés extérieurs, montrant clairement l'inefficience des circuits de commercialisation internes et externes.

## Table des matières

RÉSUMÉ DE LA NOTE .....	3
1. Objet de la note .....	5
2. CONTEXTE DU PRODUIT .....	6
PRODUCTION .....	6
CONSOMMATION/UTILISATION .....	10
COMMERCIALISATION ET ECHANGES .....	10
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION .....	14
DECISIONS ET MESURES POLITIQUES .....	16
3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS .....	18
STATUT D'ECHANGE DES PRODUITS .....	18
PRIX ETALONS .....	19
PRIX DOMESTIQUES .....	20
TAUX DE CHANGE .....	21
COUTS D'ACCES .....	21
EXTERNALITES .....	25
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS .....	25
AJUSTEMENTS QUANTITE ET QUALITE .....	25
VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES .....	26
CALCUL DES INDICATEURS .....	28
4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS .....	30
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	34
MESSAGE PRINCIPAL .....	34
RECOMMANDATIONS .....	34
LIMITATIONS .....	35
6. Bibliographie .....	36
ANNEXE I: METHODOLOGIE UTILISEE .....	37
ANNEXE II: DONNEES ET CALCULS UTILISES DANS L'ANALYSE .....	38
Annexe III: Cadre des politiques en vigueur législatif et réglementaire .....	39

## 1. Objet de la note

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour les bovins (le zébu peuhl) produits au Burkina Faso. Elle représente un document technique destiné à alimenter le rapport-pays SPAAA.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

## **2. CONTEXTE DU PRODUIT**

Au Burkina Faso, l'élevage contribue de manière significative à la croissance de l'économie, avec une contribution au PIB estimée à 18 pour cent (PNDEL, 2010). Dans le secteur agricole, la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a été de 259 milliards de FCFA en 2001 et environ 416, 84 milliards FCFA en 2009.

Au cours de la période 1999-2008, son poids dans la contribution à la croissance du secteur agricole a enregistré une moyenne de 27,7 pour cent contre 57,3 pour cent pour la production végétale et 7,2 pour cent pour le bois, la pêche et la chasse. En outre, on note une amélioration de la croissance de sa valeur ajoutée de 2,7 pour cent en 2011 contre 2,3 pour cent en 2010. Selon les tendances de l'économie au Burkina Faso, cette performance devrait maintenir son rythme de croissance sur la période 2012-2014 avec un taux de 2,7 pour cent en moyenne au regard des actions de certains projets qui devraient contribuer à améliorer les conditions de pratique de l'élevage.

L'élevage offrait, en 2009, une rentabilité moyenne de 19,5 pour cent contre 8,5 pour cent pour la production végétale et 25,3 pour cent pour les produits de la sylviculture, de la pêche et de la chasse (DGPER, 2012). Les estimations réalisées par l'IEPC (2004) indiquent des gains bruts moyens de 59 000 FCFA, 15 500 FCFA, 11 500 FCFA/tête de bétail, respectivement pour les producteurs de bovins, d'ovins et de caprins. L'embouche bovine procure 33 000 FCFA de gain brut par tête. L'exportation de bovins engendrerait une marge brute de 40 000 à 85 000 FCFA par tête; l'abattage et la commercialisation de la viande rouge généreraient des marges brutes de 100 à 191 FCFA par kilogramme.

En matière de lutte contre la pauvreté, le sous-secteur de l'élevage, en particulier la filière bétail viande, joue un rôle important, surtout en milieu rural, à travers la création d'emplois et la génération de revenus. L'élevage occupe annuellement en termes d'emplois directs générés, plus de 900 000 personnes à plein temps pour la production et 60 000 à 90 000 autres pour les activités de transformation et de commercialisation.

## **PRODUCTION**

L'effectif du cheptel burkinabé constitué essentiellement des bovins, des ovins et des caprins enregistre une progression permanente, avec des taux d'accroissement annuels estimés à 2 pour cent pour les bovins et 3 pour cent pour les ovins et caprins (Ministère des ressources animales, 2007). En valeur, le cheptel est passé de 35 milliards de FCFA en 1966 à 215 milliards en 1991 pour atteindre 1 142,3 milliards de FCFA en 2009 (IEPC, 2009).

Même si elle ne constitue pas la race la plus importante en matière d'effectif parmi les trois espèces (2ème après les caprins), la race bovine est celle dont la production est la plus rentable financièrement et constitue de ce fait, l'objet de l'étude.

Sur la période 1961-2009, l'effectif des bovins a connu une tendance haussière, avec une accélération de la croissance à partir de 1984 jusqu'en 2010. Cette accélération est attribuable au souci des responsables du secteur de l'élevage de redynamiser le secteur depuis les années 1950, à travers entre autres, l'introduction des cultures fourragères<sup>1</sup> dans les zones agropastorales. Ainsi, selon Dianda et Vokouma-

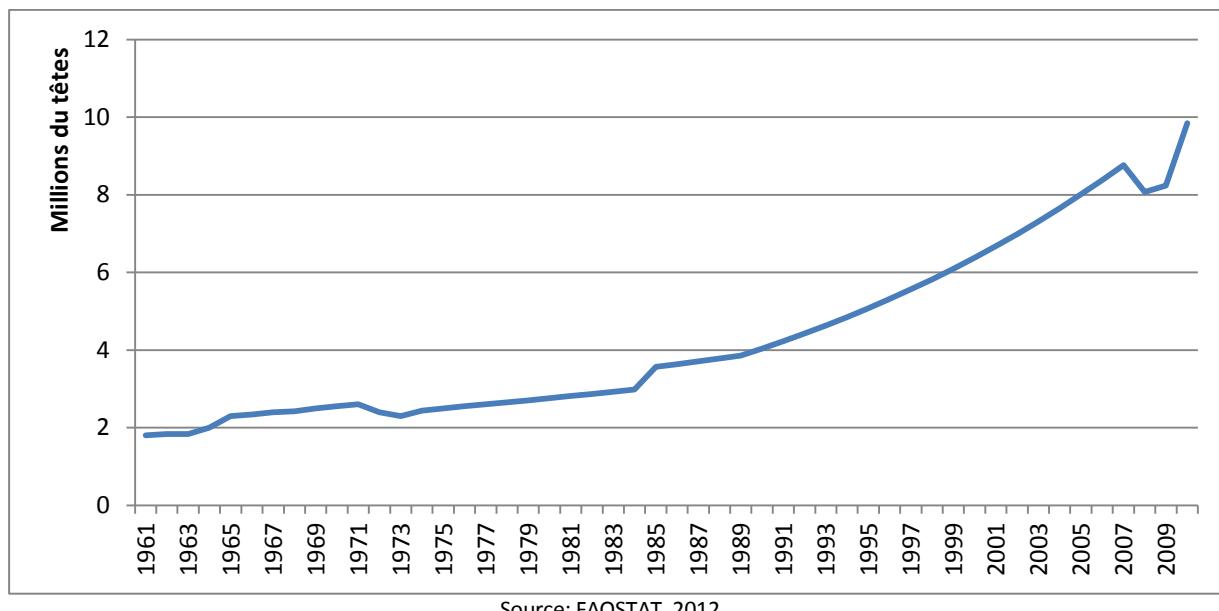
---

<sup>1</sup> Les cultures fourragères entrent dans l'alimentation du bétail.

Tapsoba (1998) cités par Kagoné (2001), plusieurs programmes d'expérimentation et de vulgarisation ont été conduits tels que:

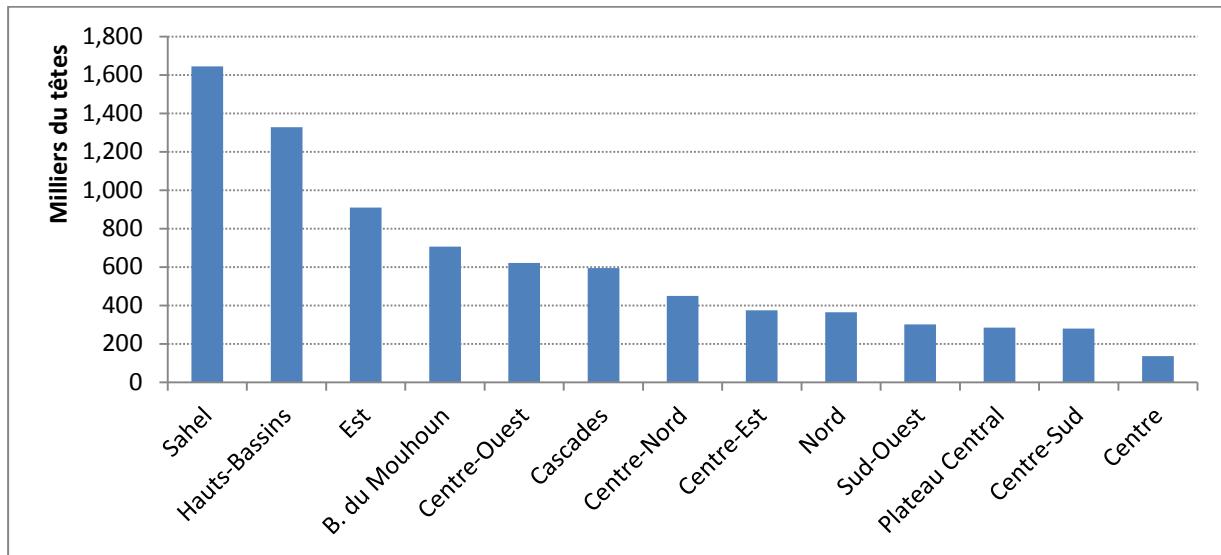
- le programme élargi d'assistance technique de la FAO qui a expérimenté, dès 1950, une vingtaine d'espèces de légumineuses et de graminées dans les stations d'élevage de Samandéni, de Banakélédaga et dans la cour du Service de l'élevage de Bobo-Dioulasso;
- le programme d'essais sur des légumineuses et des graminées conduit à partir de 1965 à la station d'élevage de Markoye en zone sahélienne;
- le programme «cultures fourragères» de l'Institut de recherches agronomiques tropicales (IRAT) dont les tests de comportement ont démarré en 1961 dans les stations de Saria (zone nord-soudanienne) et de Farako-Ba (zone sud-soudanienne).

**Figure 1: évolution du nombre de bovins au Burkina Faso, en têtes, 1961-2009**



Les régions à plus forte concentration bovine (effectifs annuels moyens de plus de 600 000), sont les régions du Sahel, des Hauts Bassins, de l'est, de la Boucle du Mouhoun et du centre-ouest.

**Figure 2: effectif moyen des bovins par région entre 2005 et 2010**



Source : DGPSE, 2011

Selon les marchés suivis par le Système d'information sur les marchés (SIM) de la Direction générale des prévisions et des statistiques de l'élevage (DGPSE, 2011), les marchés de bétail où sont relevés les prix producteurs sont les marchés indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Figure 3: marchés de production du SIM bétail**

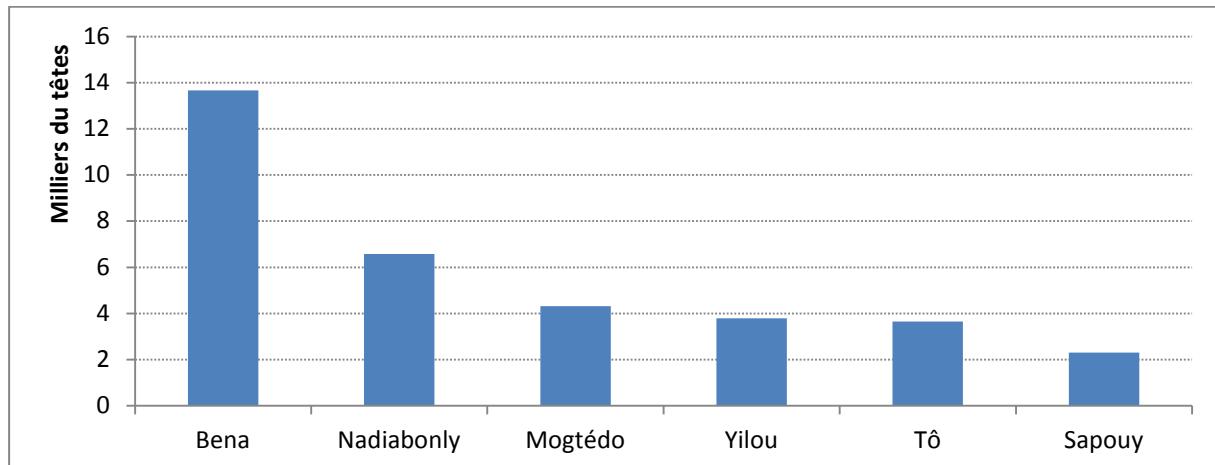
Marchés	Province	Région
<b>Bena</b>	Banwa	Boucle du Mouhoun
<b>Mogtédo</b>	Ganzourgou	Plateau Central
<b>Madiabonly</b>	Kompienga	Est
<b>Tô</b>	Sissili	Centre-Ouest
<b>Sapouy</b>	Ziro	Centre-Ouest
<b>Yilou</b>	<b>Namentenga</b>	<b>Centre-Nord</b>

Source: DGPSE, 2011

Entre 2005 et 2010, l'offre moyenne de bovins est prédominante sur les marchés de Béna, de Madiabonly et de Mogtédo. Malgré leur importance, ces marchés de production représentent une faible portion des bovins détenus par l'ensemble des éleveurs au Burkina Faso, puisqu'en 2010 ils regroupent 47 471 têtes de bétail sur les 8 398 499 têtes recensées, soit 0,57 pour cent (DGPSE, 2011).

Notre analyse retient le marché de Yilou comme marché de production, bien que celui-ci vienne en 4<sup>ème</sup> position en matière d'offre de bovins. Ce choix s'explique par le fait que partant de Pouytenga comme marché de gros, les acteurs se ravitaillent à Yilou (marché de production) et ont une connaissance plus détaillée des prix et des coûts d'accès.

**Figure 4: estimation des offres de bovins (par tête) par marché en 2010**



Source: DGPSE, 2011

Les grands traits caractéristiques du secteur de l'élevage sont sa faible productivité et la dominance du mode extensif d'élevage. Dans la région du centre-nord qui abrite la zone de production concernée par l'étude, comme dans les autres régions, l'élevage sédentaire extensif est le mode d'élevage le plus pratiqué avec environ 71 pour cent des ménages producteurs.

**Figure 5: proportion des ménages suivant le type d'élevage appliquée par région**

	Transhumant	Sédentaire extensif	Sédentaire sémi intensif	Sédentaire intensif
Boucle du Mouhoun	4,5%	91,8%	3,8%	,0%
Cascades	7,3%	90,3%	,0%	2,4%
Centre	9,4%	82,7%	7,9%	,0%
Centre-Est	6,0%	86,1%	8,0%	,0%
<b>Centre Nord</b>	<b>18,6%</b>	<b>71,2%</b>	<b>9,8%</b>	<b>0,3%</b>
Centre Ouest	1,6%	98,1%	,3%	,0%
Centre Sud	2,8%	93,2%	4,0%	,0%
Est	6,5%	84,7%	8,8%	,0%
Hauts Bassins	6,9%	90,1%	3,0%	,0%
Nord	14,0%	72,8%	13,2%	,0%
Plateau Centrale	17,3%	78,8%	3,9%	,0%
Sahel	11,3%	83,0%	4,1%	1,6%
Sud- Ouest	3,7%	95,8%	,5%	,0%
<b>Total Burkina Faso</b>	<b>8,8%</b>	<b>85%</b>	<b>6%</b>	<b>0,4%</b>

Source: Recensement général de l'agriculture, 2008

Les différents types d'élevage indiqués dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- l'élevage **transhumant** se caractérise par des mouvements cycliques de déplacement de la majeure partie du troupeau;
- l'élevage **sédentaire extensif** se caractérise par des déplacements plus courts qui se limitent à l'intérieur de l'aire d'influence du village;
- l'élevage **sédentaire semi intensif**. Les animaux, moins dépendant des ressources naturelles et de l'espace que ceux de l'élevage extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production. Cependant, ce système se caractérise par un investissement souvent assez faible en

bâtiments et équipements d'élevage, et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires;

- l'élevage **intensif** quant à lui, se caractérise par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et n'offrent qu'une très faible dépendance vis-à-vis de l'espace et des ressources naturelles. L'élevage devient ainsi une entreprise et a souvent recours à des races exotiques (importées).

Les quantités moyennes de production bovine dans les principales zones de production pourraient être améliorées si un mode intensif de production était associé au mode extensif.

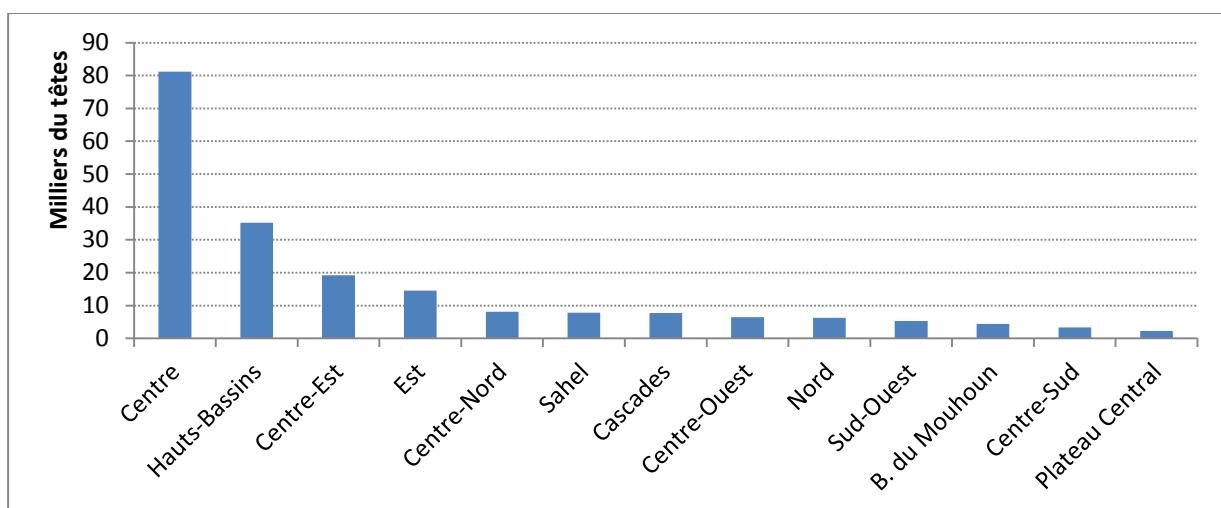
## CONSOMMATION/UTILISATION

A travers la consommation de ses produits par les populations, le secteur de l'élevage contribue de façon directe, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La part de la consommation du cheptel qui est déterminée par la consommation de viande locale est estimée dans le cas présent par les effectifs des abattages contrôlés dans le pays (faute de disposer d'information sur l'ensemble de la consommation de bétail). Entre 2005 et 2010, l'effectif des abattages contrôlés de bovins varie entre 170 000 et 2 250 000 têtes selon l'annuaire statistique du secteur de l'élevage.

Les bovins ne proviennent pas nécessairement des régions où ils sont abattus. Ainsi, les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les plus grands centres urbains du pays que sont Ouagadougou pour la région du Centre et Bobo Dioulasso pour la région des Hauts Bassins sont les centres de consommation de viande bovine avec respectivement plus de 80 000 têtes et plus de 35 000 têtes (voir Figure 6).

Figure 6: effectif moyen des bovins abattus par région entre 2005 et 2010



Source: DGPSE, 2011

## COMMERCIALISATION ET ECHANGES

Au Burkina Faso, les bovins sont exportés sur pied car il n'y a pas de capacité de transformation de la viande faute d'infrastructures en abattoirs et équipements frigorifiques

Les produits de l'élevage constituent une part importante des recettes totales d'exportation dans le pays. Sur la période 2005-2010, la part des exportations des produits de l'élevage dans les recettes totales d'exportation a varié entre 16,3 pour cent (en 2008) et 9,6 pour cent (en 2010).

**Figure 7: part des produits de l'élevage dans les recettes totales d'exportations**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits d'élevage (milliard FCFA)	37,5	45,7	45,5	50,7	50,7	50,7
Recettes totales d'exportations (milliard FCFA)	249,9	310,3	299,5	310,2	422,4	530,3
Part des produits de l'élevage	15,0%	14,7%	15,2%	16,3%	12,0%	9,6%

Source : IAP, 2012

L'espèce bovine est le quatrième pourvoyeur de devises au Burkina Faso après l'or, le coton et le sésame (INSD, 2010). En termes d'effectifs (têtes), les bovins sont la troisième espèce exportée avec une part moyenne d'environ 22 pour cent après les ovins (26 pour cent) et les caprins (32 pour cent), selon l'annuaire statistique du secteur de l'élevage, 2011.

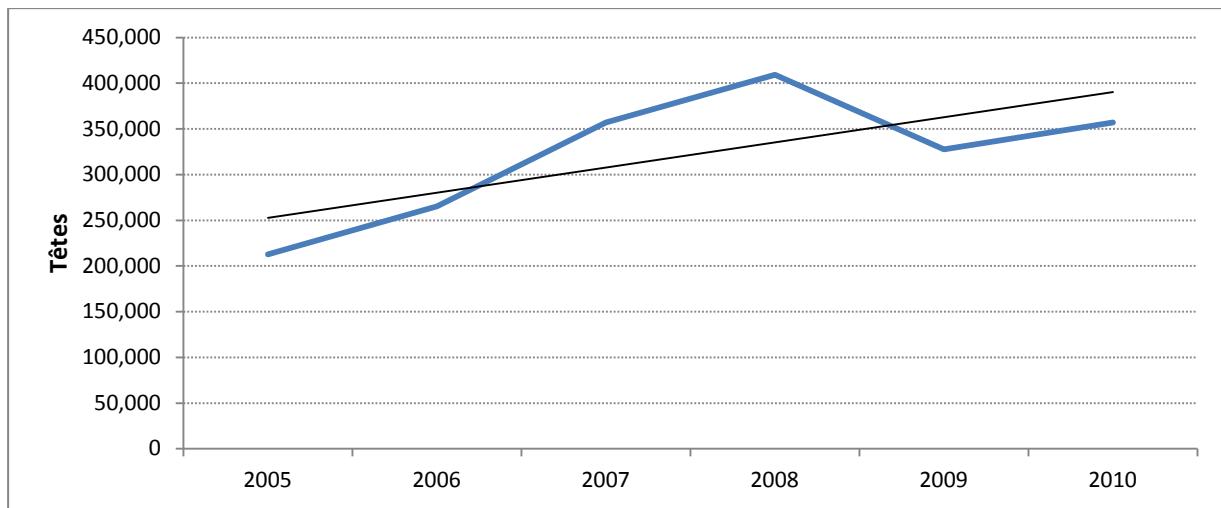
**Figure 8: évolution des exportations des espèces animales entre 2005 et 2010**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne	Part moyenne
Asins	9 513	15 053	14 871	14 020	21 123	26 928	16 918	1%
Bovins	212 660	265 218	357 038	409 332	327 586	357 144	321 496	22%
Caprins	254 642	315 678	404 483	523 313	643 081	758 017	475 180	32%
Ovins	304 224	340 726	340 350	428 189	486 517	581 796	391 774	26%
Porcins	9 524	118	240	171	50	1 478	1 930	0%
Volailles	329 341	113 249	87 831	189 971	345 326	403 982	244 950	17%
Autres espèces	37	25	44	56	397	723	214	0%
Ensemble	1 119 941	1 050 067	1 204 857	1 565 052	1 824 080	2 129 345	1 482 224	100%

Source: DGPSE, 2011.

Même s'il connaît une légère baisse entre 2008 et 2009, l'effectif des bovins exportés présente une nette tendance haussière entre 2005 et 2010 (voir Figure 9).

**Figure 9: évolution des exportations de bovins (en tête) au Burkina Faso entre 2005 et 2010**

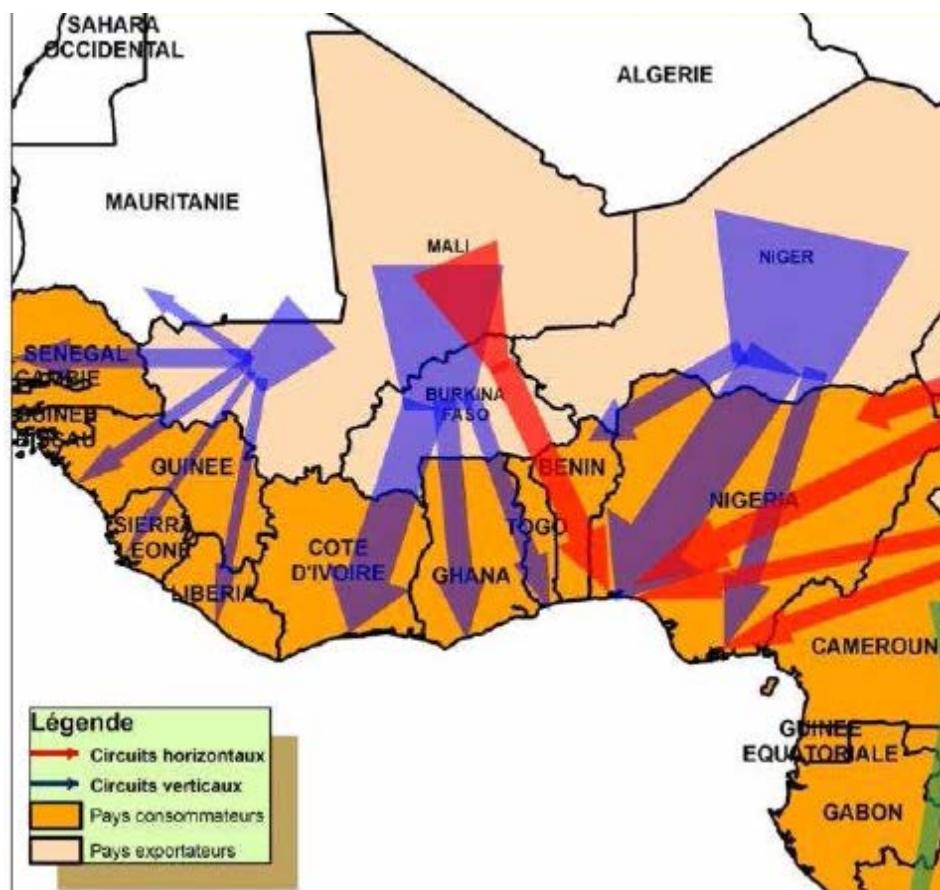


Source: DGPSE, 2011

Les flux externes des produits de l'élevage, particulièrement les échanges de bovins, ne vont pas au-delà des limites de la sous-région. Les flux externes des bovins correspondent à deux circuits de commercialisation : circuits traditionnels séculaires verticaux (du Nord vers les pays côtiers), et circuits plus modernes horizontaux convergeant vers le Nigéria et son énorme demande domestique.

Des enquêtes effectuées auprès des exportateurs, il ressort que les bovins sont en grande partie acheminés vers le Nigéria. Le circuit qui fera l'objet de la présente étude est donc le circuit horizontal par lequel les flux externes de bovins sont destinés au marché nigérian.

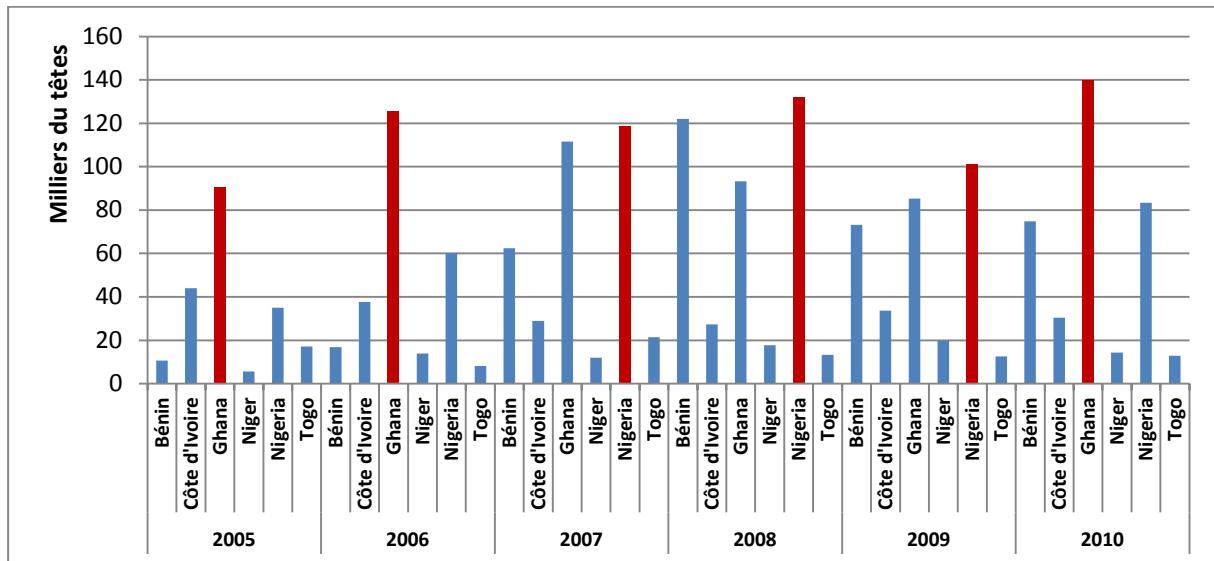
**Figure 10: carte schématique des flux d'exportation du bétail dans la sous-région**



Source: IRAM, 2010

Partant du sens des flux de bovins indiqués dans la Figure 10 ci-dessus et des quantités échangées, les principaux pays de destination des bovins sur pied sont le Ghana et le Nigéria comme l'indique la Figure 11 ci-dessous.

Figure 11: évolution des exportations de bovins sur pied par pays de destination au Burkina Faso, 2005-2010



Source: DGPSE, 2011

Sur la période étudiée 2005-2010, on note qu'une part significative des bovins a été exportée au Ghana selon les statistiques de l'élevage, en particulier en 2005, 2006 et 2010 où ce pays représentait la première destination des exportations burkinabés (voir Figure 11).

Cependant, les enquêtes auprès des exportateurs révèlent que les bovins sont surtout acheminés au Nigéria en passant par le Bénin et le Niger qui sont principalement des pays de transit. Ainsi, toutes les informations relatives à l'acheminement du bétail collectées pour cette étude ne concernent que ce circuit vers le marché de destination du Nigéria.

## BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION

Depuis le premier maillon de la filière que sont les producteurs jusqu'aux consommateurs, différents acteurs aux rôles bien spécifiques interviennent tout au long de la filière, soit pour vendre, soit pour acheter, soit pour transformer et mettre à la disposition des consommateurs, des produits adaptés à leurs besoins. Cependant, une des caractéristiques fondamentales de la commercialisation dans la filière bétail-viande est le caractère informel des relations entre les acteurs. Toutes les transactions sont basées sur des relations de confiance entre personnes qui se connaissent de longue date.

D'une manière générale, il existe pour chaque produit animal, deux types de circuits:

(i) **un circuit court:** il est caractérisé par l'approvisionnement de proximité, l'autoconsommation, le ravitaillement direct des centres urbains et des exportations marginales s'effectuant lors des transhumances. Les acteurs du circuit court échappent le plus souvent, aux contrôles sanitaires et fiscaux;

(ii) **un circuit long:** ce circuit est plus structuré et concerne les animaux passant sur les marchés, dans les abattoirs et l'essentiel des exportations. Ce circuit s'organise autour de six grands groupes d'agents que sont les éleveurs, les collecteurs, les commerçants, les transformateurs, les détaillants et les particuliers. Ces différents acteurs évoluent dans les trois principales étapes

de la filière: production, transformation et commercialisation (commerce domestique et exportation).

**Les éleveurs ou producteurs** sont les agents qui ont la charge de la production des animaux et qui décident de les mettre sur le marché. Le système d'élevage au Burkina Faso est un système d'élevage mixte combinant les différentes espèces animales. Cependant, avec le développement de l'embouche, on rencontre de plus en plus d'éleveurs qui se spécialisent soit dans l'embouche bovine, soit dans l'embouche ovine.

**Les collecteurs** apparaissent comme les acteurs les plus proches des producteurs et ont la charge de collecter les animaux sur les marchés de regroupement. Ils travaillent en général, de façon coordonnée, avec divers partenaires (intermédiaires, démarcheurs, employés des exportateurs, convoyeurs à pied ou bergers).

**Les commerçants de bétail et les exportateurs** achètent généralement les animaux auprès des collecteurs sur les marchés de regroupement. Il arrive que les commerçants négocient directement les animaux auprès des éleveurs. Les animaux achetés par les commerçants sont ensuite transférés sur les marchés terminaux nationaux ou extérieurs (principalement dans les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigéria).

Au niveau du maillon de la **transformation**, les principaux acteurs sont les chevillards, les bouchers abattants et les bouchers détaillants:

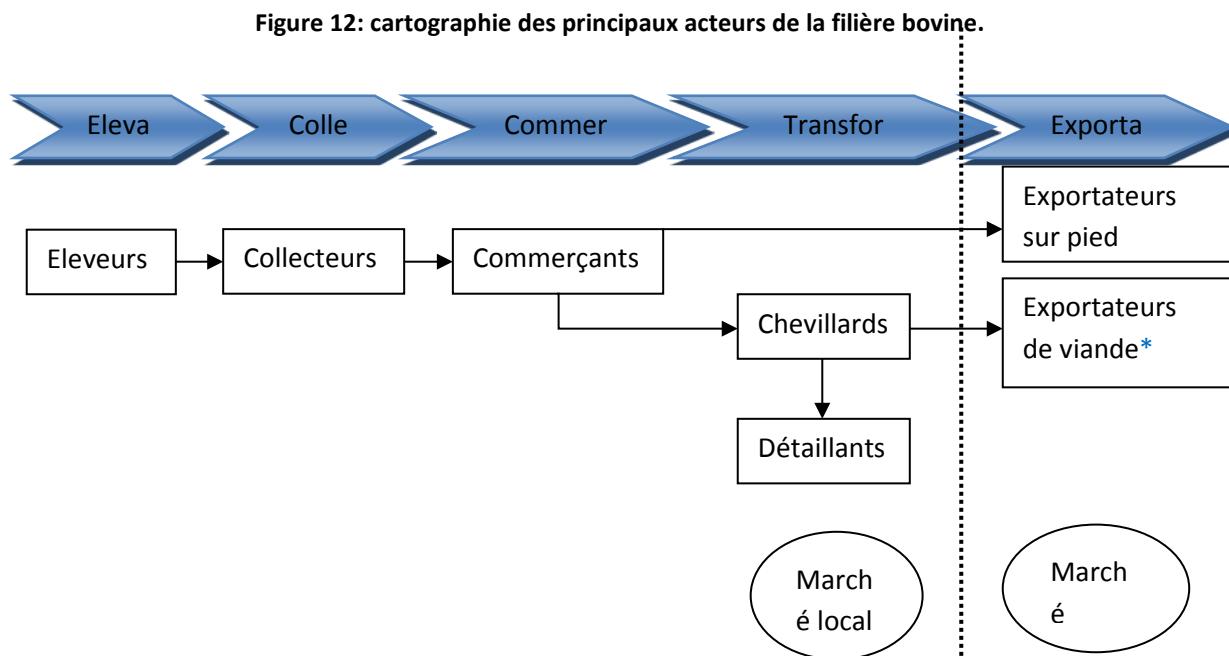
- les **chevillards** sont capables d'abattre un tonnage important et livrent de la viande à des détaillants, généralement à crédit. Ce crédit en nature doit être remboursé soit en fin de journée, soit le lendemain matin avant la nouvelle livraison, ou encore à une périodicité convenue;
- les **bouchers** abattants opèrent pour leur propre compte. Ils abattent une faible quantité d'animaux et se chargent de la vente sur les marchés de consommation;
- les bouchers détaillants achètent à crédit auprès du boucher-abattant ou des chevillards un quartier de bœuf ou une carcasse de petits ruminants. Le règlement de la dette se fait habituellement dès la vente terminée pour ensuite bénéficier d'un crédit le lendemain.

En plus de ces acteurs qui interviennent directement suivant la filière longue, il existe des intermédiaires aussi appelés acteurs indirects. Entre les collecteurs et les commerçants exportateurs, les acteurs suivants interviennent:

- les **intermédiaires** : ce sont les logeurs qui sont des vendeurs qui assurent l'intermédiation entre les collecteurs et les acheteurs. Ils répondent en cas de vol de l'animal et aident les acheteurs à remonter jusqu'au campement d'origine en cas de disparition de l'animal. Ils sont rémunérés par l'une et/ou l'autre des parties (acheteur et vendeur);
- les **démarcheurs** vivent de la spéculation. Ils achètent les animaux à crédit, tirent un bénéfice en les cédant à des exportateurs et paient le vendeur;

- les **convoyeurs à pied ou bergers** sont des acteurs très importants sur les marchés de ramassage, surtout pour l'acheminement des animaux que les collecteurs ont réussi à acquérir auprès des éleveurs entre deux marchés. Ces convoyeurs sont chargés de conduire les animaux jusqu'au marché, de les y garder et surveiller durant toutes les négociations et transactions. Ils sont rémunérés par tête de bétail convoyée.

Les interactions entre les principaux acteurs de la filière sont présentées dans le schéma ci-dessous.



Source : PAFASP, 2011.

\* : selon nos enquêtes complémentaires auprès des chevillards, les exportations de viande qui se faisaient en grande partie à destination de la Côte d'Ivoire n'ont plus cours depuis 2002, en raison de la crise ivoirienne survenue la même année. Ainsi, l'analyse se limite au circuit des bovins sur pied.

## DECISIONS ET MESURES POLITIQUES

On ne relève pas de mesures de soutien ou d'appuis spécifiques qui seraient de nature à influer directement sur les niveaux ou la structure des prix des produits de l'élevage au Burkina Faso.

En revanche, nous avons relevé une multitude de documents de politiques qui concernent le secteur de l'élevage en général et la production bovine en particulier (voir Annexe III). Le plus souvent les objectifs sont nombreux, ambitieux et multidirectionnels mais les mesures de mise en œuvre demeurent peu nombreuses et difficilement quantifiable en termes de soutien concret apporté aux activités de production. On peut noter l'existence d'un programme d'intervention spécifique relatif à la gestion des ressources naturelles et à l'alimentation.

### ✓ Opération de fauche, conditionnement et conservation des fourrages naturels

De façon concrète, des actions ont été entreprises par les structures en charge du secteur rural, notamment, le ministère des ressources animales pour accroître la productivité de l'élevage dans le

pays. Ainsi, depuis 1998, le Ministère des ressources animales a élaboré et mis en œuvre un vaste programme dénommé « Opération de fauche, de conditionnement et de conservation des fourrages naturels ». Cette opération vise à vulgariser les techniques de fanage, de mise en bottes et de conservation au fenil des fourrages naturels et cultivés. Elle contribue donc à soustraire une partie de la biomasse de la destruction par les feux de brousse et à alimenter les animaux avec des fourrages de qualité. En outre, elle permet aux éleveurs de gérer rationnellement leurs stocks de fourrages grâce à la quantification des stocks et à des prévisions plus adéquates.

Au cours des campagnes 1999 et 2000, les stocks de fourrages réalisés dans le cadre de cette opération ont été respectivement de 7 490 tonnes et 4 500 tonnes de foin. Il s'agit de quantités insignifiantes qui suggèrent des marges de progression importantes quand des efforts supplémentaires de vulgarisation sont poursuivis.

Des programmes de développement agricole intégrant le volet élevage sont également mis en œuvre. Il s'agit principalement:

- du Programme national biogaz domestique d'un montant de 3,3 milliards FCFA financé par la coopération néerlandaise;
- du Programme d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire (PAPSA) pour six milliards de FCFA financé par la Banque mondiale;
- du Projet d'amélioration de l'élevage du Zébu Azawak et gestion des ressources naturelles par les éleveurs pour un coût de trois milliards de FCFA financé par le Luxembourg.

### **3. DONNÉES NÉCESSAIRES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS**

La présente étude s'est basée sur la méthodologie proposée par le projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA). Il s'agit d'une analyse des incitations et pénalisations à partir des différents prix à différents maillons de la filière.

Les informations collectées auprès des exportateurs concernent les exportations vers le Nigéria ainsi l'étude a considéré les transactions de bovins sur pieds depuis le marché de production à Yilou (situé dans la région du Centre Nord) jusqu'à Lessa au Nigéria en passant par le marché de gros à Pouytenga.

Les données qui ont servi à l'analyse proviennent de diverses sources. Le prix des bovins sur les marchés locaux à savoir le prix au producteur et le prix grossiste sont obtenus à la Direction générale de la prévision des statistiques et de l'économie de l'élevage (DGPSE) du Ministère des Ressources animales. Cependant, compte tenu de la non-disponibilité de certaines données sur les coûts de transport et les différentes charges liées, une partie des données a été obtenue au Conseil burkinabé des chargeurs.

Les données relatives à l'acheminement ont fait l'objet de calculs d'estimation à partir des études de base et des collectes directes au près des acteurs tels que la Fédération Nationale de la Filière Bétail Viande du Burkina Faso et les interprofessions de la filière Bétail viande.

### **STATUT D'ECHANGE DES PRODUITS**

Le Burkina Faso est un exportateur net de bétail sur pied. Rappelons que l'exportation de viande est une activité presque inexistante dans la filière, pour des raisons liées à la faiblesse des infrastructures de transformation et à la complexité du transport. Comme l'indique la Figure 132 ci-dessus, les exportations se limitent à la sous région, principalement au Ghana et au Nigéria. De 2005 à 2010, le circuit commercial des bovins sur pieds en direction du Nigéria est l'un des plus importants et représente plus de 27 pour cent du flux commercial après le Ghana qui a plus de 33 pour cent (DGPSE, 2011). Cependant, les résultats de nos enquêtes de terrain montrent que les bovins (Zébu peuhl) exportés à partir du marché de Pouytenga sont en grande partie destinés au marché de Lessa au Nigeria. Donc la race concernée par l'analyse est le zébu peuhl, d'un poids moyen vif de 250 kg. L'unité utilisée est la tête, c'est-à-dire, l'animal sur pied.

**Figure 143: statut commercial du bétail (espèce bovine) entre 2005 et 2010**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté	Exporté
Principale destination ou provenance	Ghana	Ghana	Nigeria	Nigeria	Nigeria	Ghana
% production totale échangé	2,8%	3,4%	4,5%	5,1%	4,0%	4,3%

Source : DGPSE, 2011

Ne disposant pas de données sur la production du cheptel, nous n'avons estimé que le pourcentage du cheptel échangé et non le pourcentage de la production échangée.

## PRIX ETALONS

### ✓ Observé

Puisqu'il s'agit d'analyser les exportations de bovins du Burkina Faso, l'analyse des incitations et pénalisations par les prix commence par le prix FOB comme prix étalon. Le bétail est exporté au Nigéria via le marché de Parakou au Bénin en camion, d'où il est convoyé à pied au marché de Lessa.

Du fait de l'indisponibilité de statistiques fiables sur les prix FOB du bétail au Burkina Faso, nous avons eu recours à la construction de ce prix à partir d'autres sources de données. Ainsi, le prix FOB est obtenu à partir du prix observé sur le marché de Lessa au Nigéria, auquel on a déduit tous les frais d'acheminement jusqu'à Porga, la frontière entre le Bénin et le Burkina Faso.

Parmi ces frais on compte le transport au Bénin et au Nigéria<sup>2</sup> (vi + xi dans le Tableau 6) ainsi que la taxe appliquée par le Nigéria sur les importations d'animaux vifs, qui est de 20 pour cent (WTIS-WB). L'itinéraire est décrit dans la Figure 11. Le prix observé sur le marché de Lessa a été obtenu pour l'année 2010 uniquement auprès de la Fédération nationale de la filière bétail viande du Burkina Faso, les Interprofession bétail-viande du Burkina Faso et de la Fédération des exportateurs de bétails. Les prix des autres années ont été obtenus en appliquant progressivement le taux d'inflation du Nigéria jusqu'en 2005.

---

<sup>2</sup> Selon nos entretiens avec les commerçants de bétail, les bovins sont transportés à pied du Bénin au Nigéria et le coût est de 75 000 FCFA par bouvier pour un troupeau de 40 têtes. 5 bouviers sont requis pour chaque troupeau.

**Figure 154: prix FOB par tête du zébu peulh à Porga (frontière entre le Burkina Faso et le Bénin)**

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>i</b>	Taux d'inflation au Nigéria	0,135	0,105	0,054	0,116	0,115	0,139
<b>ii</b>	Index	100	110,5	115,9	127,5	139	152,9
<b>iii</b>	Prix zébu peulh à Lessa en FCFA	392413	433617	454807	500327	545455	600000
<b>iv</b>	Taxes appliquées au Nigeria sur le bétail (sur le prix à Lessa)	20%	20%	20%	20%	20%	25%
<b>v</b>	Valeur de la taxe [iii*iv]	78483	86723	90961	100065	109091	150000
<b>vi</b>	Bouviers accompagnateurs	9375	9375	9375	9375	9375	9375
<b>vii</b>	Taux d'inflation au Bénin	0,035	0,030	0,013	0,079	0,022	0,016
<b>viii</b>	Index	100	103	104	112	114	116
<b>ix</b>	Coût de transport moyen tonne kilométrique (autres produits)	35	36	37	40	40	41
<b>x</b>	Distance Porga-Parakou	227	227	227	227	227	227
<b>xi</b>	Coût de transport moyen Porga-Parakou [ix*x]	8023	8264	8368	9002	9179	9307
<b>xii</b>	Taxe marché d'arrivée	200	200	200	200	200	200
<b>xiii</b>	<b>Prix FOB zébu peulh à Porga (frontière Burkina Faso-Bénin) [iii-v-vi-xi-xii]</b>	<b>296332</b>	<b>329054</b>	<b>345902</b>	<b>381684</b>	<b>417610</b>	<b>431118</b>
<b>xiv</b>	Taux de change	528	523	479	448	485	495
<b>xv</b>	<b>Prix FOB en USD [xi/xii]</b>	<b>561</b>	<b>629</b>	<b>722</b>	<b>852</b>	<b>861</b>	<b>871</b>

Source : Auteurs à partir de l'enquête auprès des grossistes à Pouytenga.

✓ Ajusté

Le prix étalon observé obtenu en retranchant les coûts d'accès entre le marché de Lessa et la frontière entre le Burkina Faso et le Bénin (pays par lequel transit le bétail à destination de Lessa au Nigéria) sont estimés efficients. Le prix ajusté n'est donc pas considéré dans le cas présent.

## PRIX DOMESTIQUES

Deux prix domestiques sont requis pour l'analyse: le prix au point de concurrence et le prix au producteur.

Les prix au producteur sont ceux observés sur le marché de production de Yilou (4<sup>ème</sup> marché du pays) et collectés par le Système d'information sur le marché (SIM) bétail de la Direction générale de la prévision des statistiques et de l'élevage du Ministère des ressources animales.

**Figure 165: évolution du prix des taureaux zébus en bon état sur le marché de production de Yilou**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Yilou	132 000	129 076	164 234	201 174	235 429	237 338

Source: DGPSE, 2011

Les prix grossistes sont les prix observés sur le marché de gros (marché de Pouytenga) situé dans la région du Centre Est et collectés par le Système d'information sur le marché (SIM) de la Direction générale de la prévision des statistiques et de l'économie de l'élevage du Ministère des ressources animales.

**Figure 176: évolution du prix des taureaux zébus en bon état sur le marché de gros de Pouytenga**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pouytenga	185 000	235 796	318 491	337 251	311 040	328 558

Source : DGPSE, 2011

## TAUX DE CHANGE

- ✓ Observé

Le taux de change entre le Franc CFA et le dollar a été pris directement dans la base donnée de l'Instrument Automatisé de Prévision (IAP), (MEF, 2011). Les prix du bétail au Nigéria ont été obtenus directement en FCFA auprès des grossistes enquêtés à Pouytenga.

- ✓ Ajusté

Bien que l'exportation des bovins soit limitée à la sous-région, l'introduction du taux de change ajusté est nécessaire, car le principal pays de destination est le Nigeria. Le taux de change entre le Naïra (monnaie du Nigéria) et le FCFA fluctue en fonction des fluctuations du dollar US. Ainsi, le taux de change ajusté a été utilisé. Il est obtenu à partir du taux de change dollar/euro multiplié par 655,97 (change fixe euro/FCFA) sur le site de la Banque centrale européenne. A partir de 2007 une surévaluation du FCFA de l'ordre de 20 pour cent a été considérée.

## COUTS D'ACCES

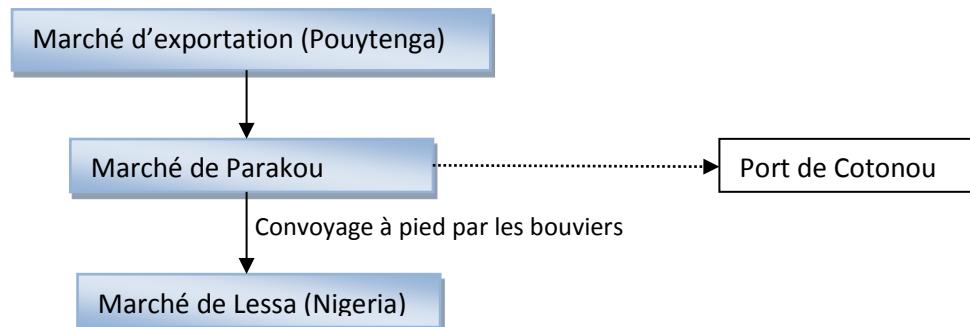
### Coût d'accès au point de compétition

- ✓ Observé

La construction de la structure des coûts d'accès au point de compétition a nécessité une enquête complémentaire auprès des commerçants exportateurs de bétail. Des résultats de cette enquête effectuée à Pouytenga (principal marché d'exportation vers le Nigeria), il ressort que le bétail est en grande partie exporté à destination du Nigeria sur la période 2005-2010.

Pour acheminer le bétail sur vers le marché de Lessa au Nigeria, les exportateurs ont recours aux services des commerçants importateurs de marchandises en provenance du port de Cotonou dont ils louent les camions. Le bétail est transporté jusqu'au marché de Parakou au Bénin, d'où il est acheminé au marché de Lessa au Nigeria par des agents appelés bouviers accompagnateurs. Le camion vide à partir de Parakou continue au port de Cotonou. Les données sur la structure des coûts d'accès sont disponibles uniquement pour l'année 2010, elles ont été reportées pour les années de 2005 à 2009 (à la suite des entretiens avec les enquêtés qui ont validé cette approche). Les données de 2010 ont été déflatées pour obtenir les valeurs de 2005 à 2009.

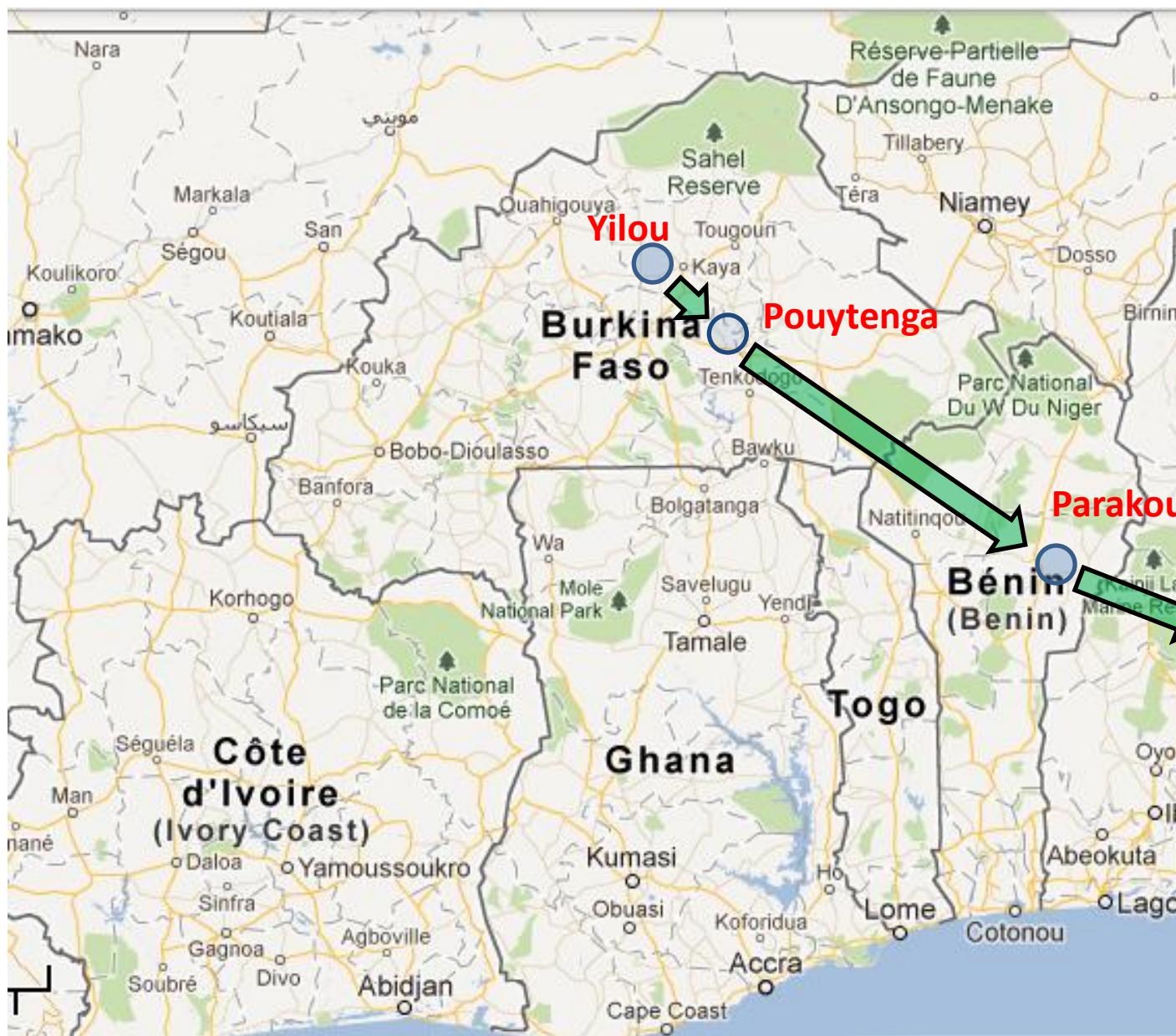
Figure 187: circuit de l'acheminement du bétail au Nigeria



Source: auteurs à partir des enquêtes sur le terrain

La représentation géographique de ce circuit est donnée dans la carte ci-dessous.

Figure 18: carte des flux de bétail de Yilou à Lessa



Pour le cas présent, puisque le prix FOB doit être considéré à la frontière, les coûts d'accès au point de compétition sont pris entre le marché de Pouytenga et Porga, la frontière entre le Burkina Faso et le Bénin. Ces coûts se répartissent comme indiqué dans Figure 19 ci-dessous.

**Figure 19: structure des coûts d'accès au point de compétition (FCFA par tête)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i. Berger au marché de départ	4000	4000	4000	4000	4000	4000
ii. Natte, paille, foin et eau	857	857	857	857	857	857
iii. Chargement	250	250	250	250	250	250
iv. Contribution au Secteur de l'Elevage	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
v. Frais informels	10000	10000	10000	10000	10000	10000
vi. Transitaire	10000	10000	10000	10000	10000	10000
vii. Main d'œuvre agent d'exportation <sup>3</sup>	12500	12500	12500	12500	12500	12500
viii. Prix grossiste	185000	235796	318491	337251	311040	328558
ix. Part de la marge exportateur sur le prix grossiste <sup>4</sup>	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
x. Marge exportateur [viii * ix]	13875	17685	23887	25294	23328	24642
<b>Total Frais [i+ii+iii+iv+v+vi+vii+x]</b>	<b>54 482</b>	<b>58 292</b>	<b>64 494</b>	<b>65 901</b>	<b>63 935</b>	<b>65 249</b>

Source: auteurs à partir des informations collectées auprès des exportateurs

✓ Ajusté

Les coûts d'accès ajustés sont déterminés en déduisant des coûts d'accès totaux, les frais informels supportés par les transporteurs de l'ordre de 10 000 FCFA environ d'une part et d'autre part, en réduisant la part de la marge grossiste initialement de 7,5 pour cent à 5 pour cent.

**Figure 20: structure des coûts d'accès ajustés au point de compétition (FCFA par tête)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i. Berger au marché de départ	4000	4000	4000	4000	4000	4000
ii. Natte, paille, foin et eau camion	857	857	857	857	857	857
iii. Chargement	250	250	250	250	250	250
iv. Contribution au Secteur de l'Elevage	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
v. Transitaire	10000	10000	10000	10000	10000	10000
vi. Main d'œuvre agent d'exportation	12500	12500	12500	12500	12500	12500
vii. Prix grossiste	185000	235796	318491	337251	311040	328558
viii. Part de la marge exportateur sur le prix grossiste	5%	5%	5%	5%	5%	5%
ix. Marge exportateur [vii * viii]	9250	11790	15925	16863	15552	16428
<b>Total Frais [i+ii+iii+iv+v+vi+ix]</b>	<b>39 857</b>	<b>42 397</b>	<b>46 532</b>	<b>47 470</b>	<b>46 159</b>	<b>47 035</b>

Source: auteurs à partir des données collectées auprès des exportateurs

<sup>3</sup> La main d'œuvre des agents d'exportation n'a pas été déflatée après consultation des personnes enquêtées qui ont déclaré que ce coûts pouvaient être considérés constants sur la période.

<sup>4</sup> Selon les données collectées auprès des enquêtés, la marge des exportateurs par tête est invariable et de l'ordre de 10 000 FCFA. Cette marge représente au plus 7 pour cent du prix grossiste par tête et semble irréaliste pour l'activité. Nous l'avons donc ramené à 7,5 pour cent du prix grossiste sur l'ensemble de la période.

## Coûts d'accès au producteur

### ✓ Observé

Les coûts d'accès au producteur concernent toutes les charges liées à l'acheminement du bétail depuis le marché de production considéré (ici le marché de Yilou) jusqu'au marché de compétition (Pouytenga). Toutes les charges considérées ont été obtenues à partir d'une enquête auprès des grossistes de Pouytenga et sont décrites dans le Figure ci-dessous.

**Figure 21: évolution des coûts d'accès au producteur (FCFA par tête)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i. Frais de collecte de la ferme au marché de collecte	5000	5000	5000	5000	5000	5000
ii. Déplacement du collecteur	700	700	700	700	700	700
iii. frais de gardiennage au marché de production	500	500	500	500	500	500
iv. autres frais (taxe communale, taxe de marché)	400	400	400	400	400	400
v. Transport/tête	1103	1129	1126	1244	1273	1273
vi. Prix au producteur	132000	129076	164234	201174	235429	237338
vii. Part marge sur prix producteur <sup>5</sup>	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
viii. Marge commerçant [vi * vii]	9900	9681	12318	15088	17657	17800
ix. Tracasseries	471	471	471	471	471	471
<b>Total Frais [i+ii+iii+iv+v+viii+ix]</b>	<b>18074</b>	<b>17881</b>	<b>20515</b>	<b>23403</b>	<b>26001</b>	<b>26144</b>

Source: auteurs à partir des données obtenues auprès des grossistes du marché de Pouytenga.

### ✓ Ajusté

Les coûts de transport ajustés sont les coûts d'accès observés auxquels on a déduit le montant estimé des tracasseries subies par les transporteurs au cours de l'acheminement du produit. La marge du commerçant a aussi été réduite à 5 pour cent tout comme au niveau des coûts d'accès ajustés au point de compétition. Les coûts d'accès au producteur pourraient également être élevés et inefficients du fait de l'intervention de certains agents intermédiaires entre le producteur et le grossiste. Le collecteur est lui considéré comme un agent normal de la filière. Dans le cas présent, les informations collectées concernent des agents professionnels qui n'ont pas de lien avec ces intermédiaires.

---

<sup>5</sup> La marge collectée auprès des grossistes semblait également irréaliste (5000 FCFA/tête) sur toutes les années de la période. Nous avons alors, tout comme dans le cas des coûts d'accès au point de compétition, estimée cette marge à 7,5 pour cent du prix au producteur.

**Figure 22: structure des coûts d'accès ajustés au producteur**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i. Frais de collecte de la ferme au marché de collecte	5000	5000	5000	5000	5000	5000
ii. Déplacement du Collecteur	700	700	700	700	700	700
iii. frais de gardiennage au marché de production	500	500	500	500	500	500
iv. autre frais (taxe communale, taxe de marché)	400	400	400	400	400	400
v. Transport/tête	1103	1129	1126	1244	1273	1273
v. Prix au producteur	13200	12907	16423	20117	23542	23733
	0	6	4	4	9	8
vi. Part marge sur prix producteur	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
vii. Marge commerçant [v * vi]	6600	6454	8212	10059	11771	11867
<b>Total Frais [i+ii+iii+iv+vii]</b>	<b>14303</b>	<b>14183</b>	<b>15938</b>	<b>17903</b>	<b>19644</b>	<b>19740</b>

Source: auteurs

## EXTERNALITES

Pour le moment, nous n'avons considéré aucune externalité du fait de la difficulté à pouvoir les quantifier.

## BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS

Les données disponibles indiquent qu'en dehors des programmes de vulgarisation des cultures fourragères, aucun transfert budgétaire au profit des producteurs de bovins n'a été enregistré.

## AJUSTEMENTS QUANTITE ET QUALITE

Aucun ajustement n'a été nécessaire pour le calcul des différents indicateurs, car les données collectées concernent des produits de la même espèce, avec des unités similaires.

## VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le Figure 23 ci-dessous.

**Figure 23: sources des données pour le calcul des indicateurs**

<i>Concepts et variables</i>	<i>Données observées</i>	<i>Données ajustées</i>
Prix étalon	Prix du zébu peuhl observé sur le marché de Lessa au Nigéria, donné directement en FCFA par les grossistes enquêtés auquel ont été ajoutés les frais d'acheminement jusqu'à Porga (frontière Burkina Faso-Bénin, pays par lequel transite le bétail à destination de Lessa).	N.A.
Prix au niveau du grossiste	Prix annuels moyens sur le marché de Pouytenga collectés auprès du Système d'Information sur les Marchés (SIM) de la Direction Générale de la prévision des statistiques et de l'élevage, du Ministère des Ressources Animales	N.A.
Prix au producteur	Prix annuels moyens de Yilou (4e marché du pays) collectés auprès du SIM Bétail de la Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Elevage, du Ministère des Ressources Animales	N.A.
Taux de change	Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/USD à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20 pour cent à partir de 2007.
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFA/SAPAA auprès des grossistes-exportateurs de Pouytenga. Ces composantes sont les frais de transport, de manutention, d'alimentation du bétail sur le chemin, de péage et taxes, et de prélèvements informels, ainsi que la marge estimée à 7,5 pour cent du prix grossiste, en raison de la valeur très faible de la marge donnée par les enquêtés.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coûts d'accès sont ajustés pour déduire les frais informels</li> <li>- La marge commerciale est estimée à 5 pour cent du prix grossiste au lieu de 7,5.</li> </ul>
Coût d'accès producteur – grossiste	Les coûts d'accès correspondent à la somme des composantes des coûts d'accès, déterminés par enquête du projet MAFAP/SAPAA auprès des éleveurs de Yilou. Ces composantes sont le transport, la marge du commerçant de 7,5 pour cent du prix de revient par tête, les frais de collecte ainsi que le déplacement du collecteur, les taxes sur les marchés à bétail et les tracasseries liées au transport.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, les tracasseries (ou frais illicites) sont supposées absentes et la marge commerciale est estimée à 5 pour cent.
Ajustement QT	Front – Gros	N.A.
	Gros – Prod	N.A.
Ajustement QL	Front – Gros	N.A.
	Gros – Prod	N.A.

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le Figure 24 ci-dessous.

Figure 24: valeurs des données pour le calcul des indicateurs

				Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DONNEES		Unité	Symbol	statut commercial	x	x	x	x	x	x
<b>Prix étalon</b>										
		<i>Observé</i>	XXX/TONNE	$P_{b(int\$)}$	561	629	722	852	861	871
		<i>Alternatif</i>	XXX/TONNE	$P_{ba}$						
<b>Taux de change</b>										
		<i>Observé</i>	YYY/XXX	$ER_o$	527,89	522,96	478,80	447,80	485,00	494,80
		<i>Alternatif</i>	YYY/XXX	$ER_a$	527,25	522,43	574,56	537,36	582,00	593,76
<b>Coûts d'accès au point de compétition</b>										
		<i>Observés</i>	YYY/TONNE	$ACo_{wh}$	54 482	58 292	64 494	65 901	63 935	65 249
		<i>Alternatifs</i>	YYY/TONNE	$ACa_{wh}$	39 857	42 397	46 532	47 470	46 159	47 035
<b>Prix au point de compétition</b>										
			YYY/TON	$P_{dwh}$	185 000	235 796	318 491	337 251	311 040	328 558
<b>Coûts d'accès au producteur</b>										
		<i>Observés</i>	YYY/TONNE	$ACo_{fg}$	18 074	17 881	20 515	23 403	26 001	26 144
		<i>Alternatifs</i>	YYY/TONNE	$ACa_{fg}$	14 303	14 183	15 938	17 903	19 644	19 740
<b>Prix au producteur</b>										
			YYY/TONNE	$P_{dfg}$	132 000	129 076	164 234	201 174	235 429	237 338
<b>Externalités associées à la production</b>										
				E						
<b>Budget et autres transferts liés à la production</b>										
				BOT						
<b>Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)</b>		Fraction		$QT_{wh}$						
<b>Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)</b>		Fraction		$QL_{wh}$						
<b>Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur)</b>		Fraction		$QT_{fg}$						
<b>Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)</b>		Fraction		$QL_{fg}$						

## CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs et la méthodologie de calcul utilisés sont décrits dans l'Encadré 1. Une description détaillée de ces calculs et les données nécessaires sont disponibles sur le site web du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#).

### Encadré 1: INDICATEURS DE POLITIQUES DU PROJET SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les indicateurs utilisés sont les écarts de prix observés et ajustés au niveau du producteur et du grossiste, les taux nominaux de protection observés et ajustés au niveau du producteur et du grossiste, et le taux d'assistance nominal observés et ajusté au niveau du producteur.

**Figure 25: écarts de prix pour le zébu peulh au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (FCFA par tête)**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de prix observé au grossiste	(56 850)	(34 967)	37 082	21 468	(42 635)	(37 311)
Écart de prix ajusté au grossiste	(71 116)	(50 528)	(50 060)	(73 300)	(143 933)	(141 749)
Écart de prix observé au producteur	(91 776)	(123 806)	(96 660)	(91 206)	(92 245)	(102 387)
Écart de prix ajusté au producteur	(109 813)	(143 065)	(188 379)	(191 474)	(199 900)	(213 229)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

**Figure 26: taux nominaux de protection (NRP) pour le zébu peulh au Burkina Faso entre 2005 et 2010 (%)**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Taux nominal de protection observé au grossiste	-24%	-13%	13%	7%	-12%	-10%
Taux nominal de protection ajusté au grossiste	(0)	-18%	-14%	-18%	-32%	-30%
Taux d'assistance nominal observé au producteur	-41%	-49%	-37%	-31%	-28%	-30%
Taux d'assistance nominal ajusté au producteur	-45%	-53%	-53%	-49%	-46%	-47%

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus

**Figure 27: écarts de développement des marchés pour le zébu peulh au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA par tête).**

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	x	x	x	x	x	x
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change	359,27	334	(69 181)	(76 337)	(83 522)	(86 224)
Écart des coûts d'accès au point de compétition	(14 625)	(15 895)	(17 962)	(18 431)	(17 776)	(18 214)
Écart des coûts d'accès au producteur	(3 771,00)	(3 698)	(4 577)	(5 500)	(6 357)	(6 404)

Source: auteurs à partir de données décrites ci-dessus.

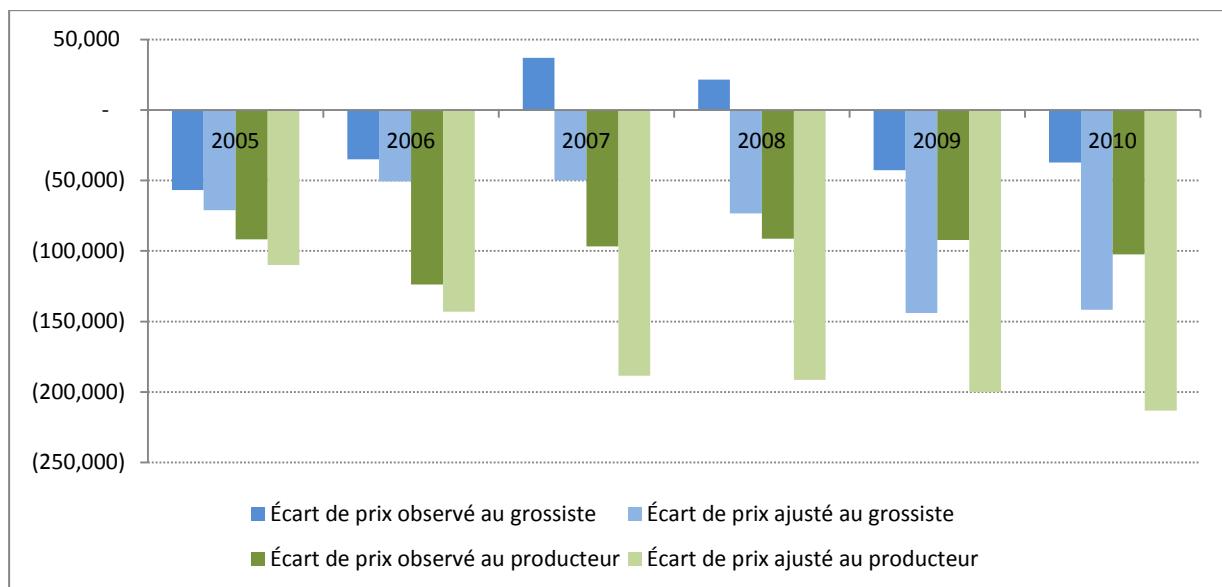
## 4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS

L'objectif fondamental de cette analyse est de montrer que l'incidence des différentes politiques domestiques peut être suivie dans la mesure où les prix domestiques divergent de ceux en vigueur sur le marché international. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont calculés à partir des données observées et des données que nous appelons données de référence afin de mesurer les effets des politiques sur la filière bovine locale.

La Figure 8 ci-dessous montre des écarts de prix négatifs aussi bien pour les producteurs que pour les grossistes sur l'ensemble de la période étudiée sauf en 2007 et 2008 quand les grossistes ont obtenu des indicateurs positifs. La pénalisation suggérée par ces résultats suggère que les acteurs de la filière perçoivent des prix inférieurs à ceux qu'il s recevraient dans une situation de référence de marché ouvert et concurrentiel.

Par ailleurs, si le domaine ajusté est pris en compte, les grossistes et les producteurs sont encore plus pénalisés et que les prix qu'ils obtiennent se situent encore plus loin du prix de référence. Cela suggère que ces opérateurs auraient avantage à voir la filière fonctionner de manière plus efficiente car cela se traduirait directement par des gains en terme d'écart de prix pour eux.

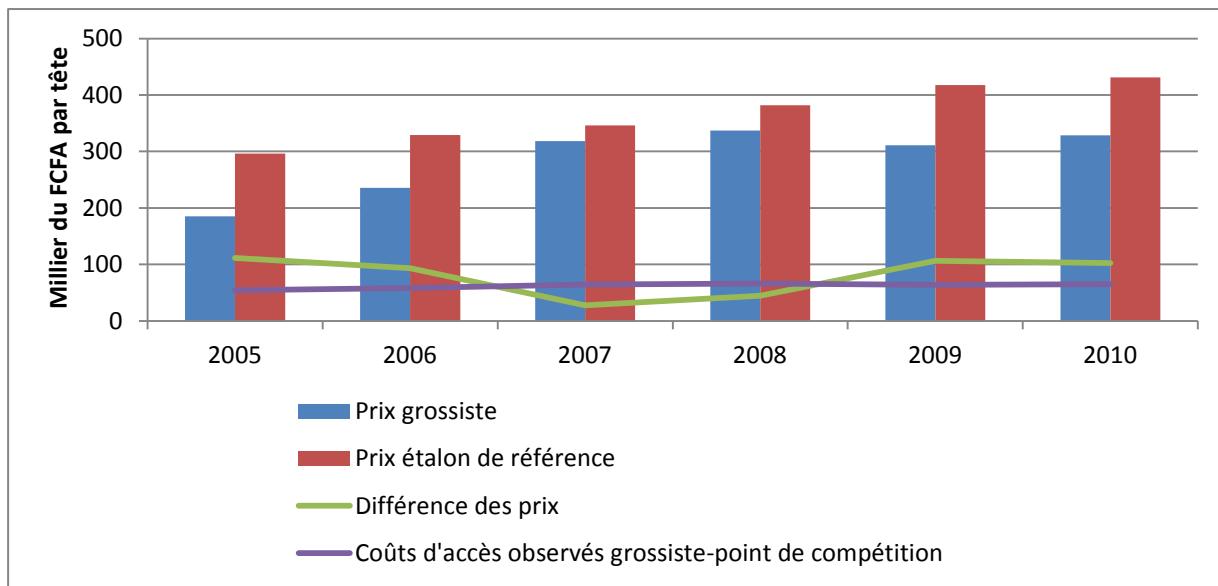
**Figure 28: écart observé et ajusté pour le zébu peulh au niveau grossiste et producteur (FCFA par tête)**



Au niveau des grossistes, les écarts de prix négatifs sur les périodes 2005-2006 et 2009-2010 sont en partie imputables à l'absence de politiques commerciales pour les animaux sur pieds qui régule les prix sur le marché local. En effet, il n'existe aucun suivi des prix locaux des bovins en lien avec les prix externes, ce qui conduit à des prix grossistes faibles, comparativement au prix FOB établit à la frontière ainsi qu'aux coûts d'accès observés. Ceci se reflète dans le tableau ci-dessous qui laisse voir la situation en 2007 et 2008 lorsque les grossistes sont protégés, et les autres années lorsqu'il s sont pénalisés. On constate ainsi que les coûts d'accès sont globalement constants sur la période 2005-2010. La différence entre les prix grossistes et les prix étalon de référence se situe au dessous des coûts d'accès en 2007 et 2008. Ce sont donc les écarts entre les prix grossiste et prix étalon représentent la variable de pénalisation ou d'incitation des grossistes. Ainsi les grossistes sont incités en 2006 et 2007 parce que leurs prix sont particulièrement élevés en comparaison des prix sur le

marché nigérian. Ils reçoivent de nouveau des pénalisations à partir de 2008, les prix nigérians augmentant fortement tandis que les prix grossistes connaissent une stagnation.

**Figure 29: différence entre le prix grossiste et le prix étalon de référence du zébu peuh**



Source: auteurs

Par ailleurs, dans la pratique, les commerçants de bétail, ne profitent pas entièrement de la libre circulation des biens et des personnes et de l'élimination de la fiscalité aux frontières suivant les politiques commerciales de l'UEMOA et de la CEDEAO. Même lorsque l'on a retiré l'impact potentiel du tarif extérieur du Nigéria sur le bétail (20 pour cent), nos résultats montrent qu'il subsiste des barrières non tarifaires, notamment des barrières non officielles qualifiées de « taxes sauvages », ou « frais illicites » entre certains pays de la région, surtout entre les pays sahéliens (exportateurs nets de bétail) et les pays côtiers (importateurs nets de bétail). De plus, les droits de douane sont augmentés par d'autres prélèvements qui font office de taxes.

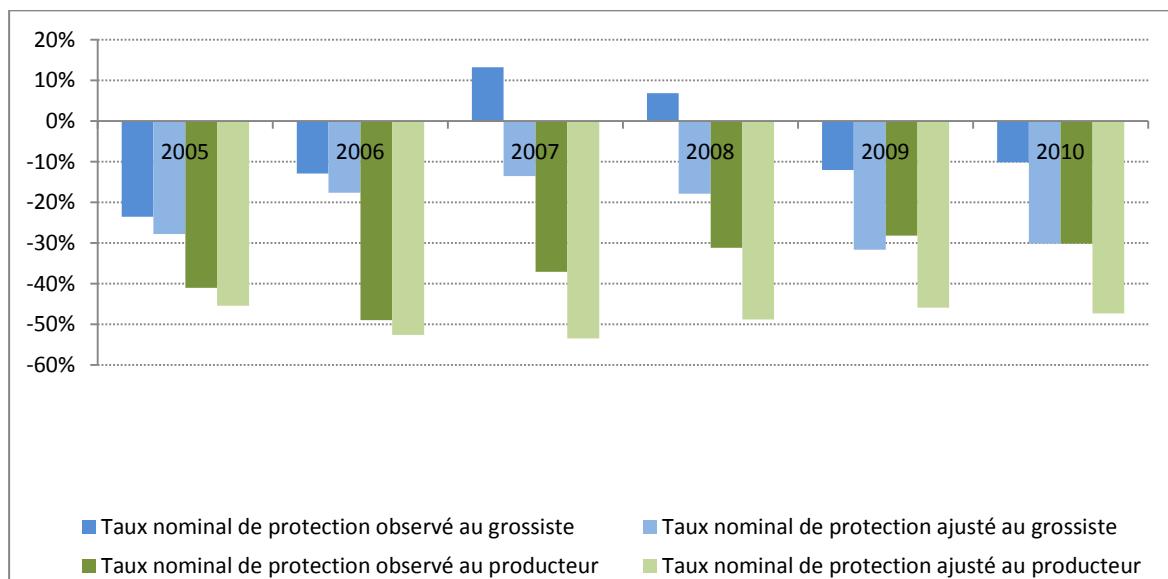
Il est important de mentionner la forte dépendance des grossistes exportateurs aux moyens de transport appartenant à des tiers. En effet, la première étape du transport du bétail sur le marché de Lessa au Nigeria (Yilou-Parakou le long du corridor de Cotonou) est fonction de la disponibilité des camions loués. Ces camions, principalement destinés au transport de marchandises en transit au port de Cotonou au Bénin, appartiennent à des commerçants importateurs auprès desquels les exportateurs de bétails louent les camions pour acheminer leur bétail à Parakou avant qu'il ne soit convoyé à pied à Lessa. Etant donnée cette dépendance aux moyens de transport, les éventuelles indisponibilités des camions pénalisent davantage les grossistes exportateurs.

En raison de toutes ces difficultés, les grossistes appliquent des prix faibles sur le marché local, qui, augmentés des coûts d'accès aboutiront à des prix frontière relativement bas, dans le souci de rester compétitif sur les marchés extérieurs sur lesquels ils n'ont pas une grande influence.

La comparaison entre les indicateurs du domaine ajusté et observé révèle par ailleurs qu'il existe un manque à gagner encore plus important pour les producteurs et grossistes si l'on considère une filière plus efficiente.

En effet l'écart ajusté prend en compte le taux de change, et les inefficiencies dans les coûts d'accès tels que les frais illicites et les marges excessives des grossistes : le fait que cet écart soit plus élevé nous permet d'affirmer que les producteurs comme les grossistes pourraient percevoir des prix encore plus importants si ces inefficiencies étaient levées : les producteurs sont donc d'autant plus pénalisés dans le domaine ajusté.

**Figure 30: écart observé et ajusté pour le zébu peulh au niveau grossiste et producteur**



Les taux nominaux de protection sont négatifs et plus importants en valeur absolue au niveau des producteurs qu'au niveau des grossistes, ce qui implique que la pénalisation observée des producteurs est plus prononcée que celle des grossistes.

Cette pénalisation prononcée des producteurs traduit un écart de développement réel entre les grossistes et les producteurs. En effet, le système de production bovine au Burkina Faso est encore dans une phase artisanale, surtout dans la zone de production considérée par l'étude (Yilou situé dans la région du Centre-Nord), qui présente beaucoup d'insuffisances en matière d'investissement en infrastructures d'élevage, comme le montre le tableau ci-dessous.

On note cependant une régression progressive en valeur absolue des taux nominaux de protection aussi bien pour les producteurs que pour les grossistes jusqu'en 2010. Ceci peut être attribuable aux différents projets et programmes ainsi que les mesures de soutien et les résultats de recherches et développement au profit du secteur de l'élevage.

**Figure 31: situation des principales infrastructures d'élevage en fin 2010**

	Parcs de Vaccination	Marchés à bétail Aménagé	Marchés à bétail Non Aménagé	Magasin d'aliment à bétail	Unités de fabrique d'aliment à bétail	Etale	Forages	Puits	Piste à bétail	Aires de pâture s
B. du Mouhoun	150	7	28	17	0	0	0	0	0	0
Cascades	32	2	3	9	0	0	0	0	0	0
Centre	16	2	2	4	0	0	0	0	0	0
Centre Est	66	4	7	17	0	0	0	0	0	0
Centre Nord	85	6	17	14	1	11	8	1	0	10
Centre Ouest	74	0	14	4	0	0	0	0	0	0
Centre Sud	81	4	10	12	0	0	0	0	0	0
Est	79	16	16	34	2	0	0	0	2	0
Hauts Bassins	148	3	14	10	1	0	0	0	0	0
Nord	93	3	30	10	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	93	2	6	10	0	0	0	0	0	0
Sahel	212	11	26	75	0	0	47	0	0	0
Sud Ouest	47	0	3	1	1	0	6	4	7	0

Source : DGPSE, 2011

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### MESSAGE PRINCIPAL

Bien que des mesures politiques aient été prises pour dynamiser le secteur de l'élevage à travers les projets et programmes, il ressort de l'analyse que les acteurs de la filière bovine au Burkina Faso sont pénalisés entre 2005 et 2010 (sauf en 2007 et 2008 pour les grossistes), avec un niveau de pénalisation plus prononcé au niveau des producteurs. Ces acteurs n'ont donc pas profité autant qu'ils l'auraient dû de l'ensemble des politiques mises en place dans le secteur de l'élevage. Le manque d'investissement en infrastructure d'élevage est un des facteurs expliquant cet écart de développement observé entre l'activité de production et celle du commerce en gros de bétail.

La pénalisation observée au niveau des grossistes est quant à elle imputable à la déconnexion de ces derniers aux marchés extérieurs, montrant clairement l'inefficience des circuits de commercialisation internes et externes. Une autre raison de cette pénalisation s'explique par le fait que les prix de référence utilisés sont plus élevés que ceux qui auraient été obtenus si les calculs avaient tenu compte de toutes les déclarations des grossistes enquêtés. En effet, la marge bénéficiaire déclarée par les exportateurs qui ne représentait que 7 pour cent environ du prix de grossiste a été ramenée à 7,5 pour cent, ce qui contribue à renchérir les coûts d'accès et par conséquent, les prix de référence.

Les pénalisations des grossistes et des producteurs signifient que les consommateurs de viande sont relativement protégés au Burkina Faso, payant un prix plus faible que celui dont ils devraient s'acquitter si le marché fonctionnait parfaitement. Cependant la viande n'est pas une composante majeure du régime burkinabé (ni en quantité, ni en calories, ni en part du revenu) et par conséquent les faibles prix perçus par les producteurs entravent le développement d'une filière bétail-viande solide au Burkina Faso.

### RECOMMANDATIONS

Au regard de l'importance du secteur de l'élevage dans l'économie, il conviendrait dans un souci de d'améliorer sa productivité et sa compétitivité, de prendre en compte les aspects suivants:

- améliorer l'organisation des grossistes exportateurs par la mise en place de politiques commerciales qui faciliteraient les opérations d'exportation des bovins sur pied. Cette mesure pourrait se traduire par le renforcement des investissements en termes de moyens de transport qui seraient mis à la disposition des exportateurs. Ceci pourrait améliorer la compétitivité de la filière à travers la réduction des frais de transport et de manutention, la disparition de toute forme de taxation illégale, la diminution des coûts de transaction. Dans la perspective de la réalisation effective d'un marché unique régional, il serait bénéfique de viser la suppression des entraves aux frontières tout en soutenant le développement des marchés transfrontaliers;
- au niveau sous régional, maîtriser les conditions d'importation des produits concurrents, incluant les sous-produits, et harmoniser les politiques commerciales aux frontières;

- adopter des mesures classiques de protection sur les sous-produits importés qui concurrencent directement les produits carnés du marché régional, en raison des modèles alimentaires (les viandes utilisées dans la sauce sont fortement substituables).

## LIMITATIONS

La principale limite réside dans le fait que certaines des données utilisées pour le calcul des différents indicateurs sont non officielles en dépit des efforts fournis pour utiliser des données provenant de sources officielles. Le développement de la collecte des données nécessaires à ce type d'analyse est donc à encourager en complément des données qui sont déjà régulièrement collectées au Burkina Faso.

Par ailleurs, les résultats obtenus ne concernent que le bétail exporté provenant de la zone de production de Yilou et ne sauraient être étendus à l'ensemble du territoire sans vérifications et analyses complémentaires.

## Bibliographie

Ministère des Ressources Animales, (2010), Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL, 2010).

Ministère des Ressources Animales, (2004), Document National Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC, 2004)

Ministère des Ressources Animales, (2007),

Ministère des Ressources Animales, (2004),

Ministère des Ressources Animales, (2009), Document National Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC, 2009).

Kagoné, H. (2001), Profil fourrager, Ministère des Ressources Animales/FAO, 2001.

Direction Générale des Prévisions et des Statistiques de l'Elevage, (2011), Statistiques du secteur de l'élevage 2011.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2010), Situation du Commerce Extérieur du Burkina Faso en 2009.

Guibert B., Banzhaf M et al (2009), Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement/Organisation Néerlandaise du Développement, 2009.

Programme d'Appui aux Filières Agro Sylvo Pastorales, (2011), Analyse des chaînes de valeur ajoutée des filières agro-sylvo-pastorales : bétail/viande, volaille, oignon et mangue.

## **ANNEXE I: METHODOLOGIE UTILISEE**

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

## ANNEXE II: DONNEES ET CALCULS UTILISES DANS L'ANALYSE

Nom du produit		Bœuf Viande	Devise internationale		Dollar	Devise locale		FCFA				
DONNEES		Unité	Symbol	statut commercial	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Notes
		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Prix étalon												
1	Observé	XXX/TON	R <sub>étal</sub> s			561	629	722	852	861	871	FOB Price
1b	Alternatif	XXX/TON	R <sub>al</sub>									
Taux de change												
2	Observé	YYY/XXX	ER <sub>e</sub>			527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80	Données IAP/DGEP
2b	Alternatif	YYY/XXX	ER <sub>a</sub>			527.25	522.43	574.56	537.36	582.00	593.76	Une surevaluation de 20% à partir de 2007
Coûts d'accès au point de compétition												
3	Observés	YYY/TON	ACo <sub>ah</sub>			54,482	58,292	64,494	65,901	63,935	65,249	
3b	Alternatifs	YYY/TON	ACa <sub>ah</sub>			39,857	42,397	46,532	47,470	46,159	47,035	
4 Prix au point de compétition						185,000	235,796	318,491	337,251	311,040	328,558	
Coûts d'accès au producteur												
5	Observés	YYY/TON	ACo <sub>ta</sub>			18,074	17,881	20,515	23,403	26,001	26,144	
5b	Alternatifs	YYY/TON	ACa <sub>ta</sub>			14,303	14,183	15,938	17,903	19,644	19,740	
6 Prix au producteur						122,000	129,076	164,234	201,172	205,423	207,338	
7 Externalités associées à la production												
8 Budget et autres transferts liés à la production												
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QT <sub>ah</sub>										
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL <sub>ah</sub>										
Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur)	Fraction	QT <sub>ta</sub>										
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL <sub>ta</sub>										
PRIX CALCULÉS	Unité	Symbol			2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula	
Prix étalon en monnaie locale												
9	Observé	YYY/TON	P <sub>poloc</sub> s		296,332.40	329,055.30	345,902.90	381,684.49	417,610.01	431,118.00	[1][2]	
10	Parité	YYY/TON	P <sub>polocda</sub>		295,973.13	328,720.94	415,083.48	458,021.39	501,132.01	517,341.60	[1][2b]	
Prix de référence grossiste												
11	Observé	YYY/TON	RP <sub>oh</sub>		241,850.40	270,763.30	281,408.90	315,783.49	353,675.01	365,869.09	[9][3]	
12	Observé	YYY/TON	RP <sub>ah</sub>		256,116.13	266,323.94	368,551.48	410,551.39	454,973.01	470,306.60	[10][3b]	
Prix de référence au producteur												
13	Observé	YYY/TON	RP <sub>otg</sub>		223,776.40	252,882.30	260,893.90	292,380.49	327,674.01	339,725.00	[11][5]	
14	Parité	YYY/TON	RP <sub>tg</sub>		241,813.13	272,140.94	352,613.48	392,648.39	435,329.01	450,566.60	[12][5b]	
INDICATEURS	Unité	Symbol			2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula	
Écart de prix au point de compétition												
15	Observé	YYY/TON	PGo <sub>ah</sub>		(56,850.40)	(34,967)	37,082	21,468	(42,635)	(37,311)	[4][11]	
16	Alternatif	YYY/TON	PGa <sub>ah</sub>		(71,116.13)	(50,528)	(50,060)	(73,300)	(143,933)	(141,749)	[4][12]	
Écart de prix au producteur												
17	Observé	YYY/TON	PGo <sub>ta</sub>		(91,776.40)	(123,806)	(96,660)	(91,206)	(92,245)	(102,387)	[6][13]	
18	Alternatif	YYY/TON	PGa <sub>ta</sub>		(109,813.13)	(143,065)	(188,379)	(191,474)	(199,900)	(213,229)	[6][14]	
Taux de protection au point de compétition												
19	Observé	%	NP <sub>oh</sub>		-23,51%	-12,91%	13,18%	6,80%	-12,05%	-10,20%	[15][11]	
20	Alternatif	%	NP <sub>ah</sub>		-27,77%	-17,65%	-13,58%	-17,85%	-31,64%	-30,14%	[16][12]	
Taux de protection au producteur												
21	Observé	%	NP <sub>otg</sub>		-41,01%	-48,96%	-37,05%	-31,19%	-28,15%	-30,14%	[17][13]	
22	Alternatif	%	NP <sub>tg</sub>		-45,41%	-52,57%	-53,42%	-48,76%	-45,92%	-47,32%	[18][14]	
Taux d'assistance nominal												
23	Observé	%	NRA <sub>o</sub>		-41%	-48,96%	-37,05%	-31,19%	-28,15%	-30,14%	[17][8][13]	
24	Alternatif	%	NRA <sub>a</sub>		-45,41%	-52,57%	-53,42%	-48,76%	-45,92%	-47,32%	[18][8][14]	
DÉCOMPOSITION DU PWAtg	Unité	Symbol			2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula	
25 Ecart de marché international	YYY/TON	IRg			-	-	-	-	-	-	-	
26 Ecart de politique de change	YYY/TON	ERRG			359.27	334	(69,181)	(76,337)	(83,522)	(86,224)	[2][2b][1]	
27 Ecart des coûts d'accès au point de compétition	YYY/TON	ACG <sub>ah</sub>			(14,625.00)	(15,895)	(17,962)	(18,431)	(17,776)	(18,214)	[3][3b]	
28 Ecart des coûts d'accès au producteur	YYY/TON	ACG <sub>ta</sub>			(3,771.00)	(3,698)	(4,577)	(5,500)	(6,357)	(6,404)	[5b][15]	
29 Ecart d'externalité	YYY/TON	EG			-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs totales	Unité	Symbol			2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula	
30 Volume de production	tons											
Soutien aux prix de marché												
31	Observé	YYY	MPS <sub>o</sub>		-							[17][29]
32	Alternatif	YYY	MPS <sub>a</sub>		-							[18][27]

3-years averages				
2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010	
637.67	734.67	811.95	861.57	#DIV/0!
509.88	483.19	470.53	475.87	541.41
59,089.33	62,895.67	64,776.67	65,028.33	
42,928.67	45,466.33	46,720.33	46,888.00	
246,429.00	297,179.33	322,260.67	325,616.33	
18,823.33	20,599.67	23,306.33	25,182.67	
14,808.00	16,008.00	17,828.33	19,095.67	
141,770.00	164,828.00	200,279.00	224,647.00	#DIV/0!
				#DIV/0!
2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010	
325,136.71	354,982.65	382,048.55	409,991.47	
345,242.12	400,235.49	458,458.26	491,989.77	
-	-	-	-	
(326,429.00)	297,179.33	322,260.67	325,616.33	
160,593.33	185,427.67	223,585.33	249,829.67	
156,578.00	180,836.00	218,107.33	243,742.67	
246,429.00	297,179.33	322,260.67	325,616.33	
4,015.33	(4,591.67)	(5,478.00)	(6,087.00)	#DIV/0!
				#DIV/0!
				#DIV/0!
2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010	
(20,105.40)	(45,252.84)	(76,409.71)	(81,998.29)	
-	-	-	-	
(4,015.33)	(4,591.67)	(5,478.00)	(6,087.00)	#DIV/0!
				#DIV/0!
				#DIV/0!

## Annexe III: Cadre des Politiques en vigueur législatif et réglementaire

### ✓ La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)

La SCADD adoptée en 2010, vient renforcer les acquis du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et propose des stratégies consolidées en matière de développement du système productif et du capital humain. La SCADD se propose d'améliorer de 2011- 2015, les programmes:

- d'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement;
- d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques;
- de promotion des filières d'assainissement;
- d'aménagements paysagers et fauniques;
- de gouvernance environnementale et de renforcement des capacités;
- de promotion des énergies de substitution, des techniques et technologies d'économie d'énergie;
- Initiative pauvreté-environnement;
- de promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté;
- d'appui à la recherche environnementale.

Dans ce programme, le développement de l'élevage à travers la promotion des filières animales notamment du bétail viande reste une priorité.

Le sous secteur agropastoral a bénéficié de politiques et d'orientations importantes au cours des dernières années. Il est important de noter que ces politiques et stratégies de développement de l'élevage burkinabé ont évolué dans le temps au rythme des changements politiques et du cadre institutionnel. Ces politiques ont certainement subi l'influence de l'évolution des contextes sous régionaux et internationaux.

Parmi les politiques d'actualité qui ont renforcé le développement des filières bétails viande, nous pouvons, entre autres, retenir:

### ✓ La Note d'orientation du plan d'action de la politique de développement de l'élevage

Faisant suite aux orientations stratégiques et aux objectifs de développement du secteur agricole dans son ensemble, le gouvernement a adopté en novembre 1997, une Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Élevage. Elle vise à fournir les matériaux nécessaires à un plan cadre et à un code des investissements pour une promotion durable de l'élevage.

Pour ce faire, elle met l'accent sur l'amélioration des races bovines locales et autres animaux, de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux, de la stratification de l'élevage, de la santé animale, des aménagements pastoraux et de la sécurité foncière, et le renforcement des moyens humains et financiers.

### ✓ Le Document d'orientations stratégiques (DOS)

Au cours de la mise en œuvre du Plan d'action de la politique de développement de l'élevage, le Burkina Faso a adopté, en janvier 1998, le Document d'orientations stratégiques (DOS) à l'horizon 2010 des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Ce document a fixé les orientations politiques assignées aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage sur une période décennale dont les objectifs étaient en particulier de:

- contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 pour cent par personne et par an;
- créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée (2500 kcal par personne et par jour) et doubler la consommation de viande et équivalent viande actuellement de 9,3 kg/personne;
- valoriser à travers des industries modernes et artisanales de transformation, de conservation et de conditionnement des produits de l'agriculture et de l'élevage;
- augmenter sensiblement le niveau des investissements privés dans la production et la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage ;
- développer les filières animales (lait, viande, animaux à cycle court, cuirs et peaux, etc.) et végétales;
- favoriser la professionnalisation des acteurs du secteur privé en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de financement.

✓ **Le Programme national du secteur rural/sous-secteur élevage (PNSR-MRA)**

Ce programme vise l'amélioration de la compétitivité (disponibilité en produits animaux et leurs accès au marché) de l'élevage par une intensification progressive à cela s'ajoutent certaines actions telles que: la sécurisation des besoins alimentaires du cheptel, la professionnalisation des acteurs des filières animales et le développement des infrastructures de mise en marché.

✓ **La Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL, 2010)**

Cette politique a été adoptée en 2010. Son objectif global est de renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration des conditions de vie des populations d'ici 2025. Elle vise à rendre l'élevage compétitif et respectueux de l'environnement. Le secteur de l'élevage serait porté par des filières professionnelles, tournées vers le marché. Les objectifs spécifiques fixés par cette politique visent à:

- développer les capacités des acteurs du sous-secteur à travers la création de capacités novatrices et le partenariat public-privé;
- assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales à travers le soutien à l'agro business et la création de zones d'intensification des productions animales (ranchs individuels et collectifs);
- accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers les investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique et de la santé animale;
- améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché, à travers la réalisation d'infrastructures marchandes structurantes, la promotion de la qualité nutritionnelle et sanitaire et d'activités promotionnelles.

✓ **Le Plan d'actions et programmes d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE)**

Pour l'opérationnalisation de la Note d'Orientation, le gouvernement a élaboré en 2000, le Plan d'Actions et Programme d'investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PAPISE). Ce plan vise à améliorer les contributions de l'élevage à la balance des paiements, la valeur ajoutée et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Révisé en 2010, le plan constitue le cadre officiel de référence des interventions en faveur du développement du secteur de l'élevage dont la finalité est de participer à la mise en œuvre de la SCADD , de la PNDEL et la recherche de la sécurité alimentaire à travers l'accroissement de la contribution de l'élevage à la balance commerciale par: (i) la préservation de l'élevage traditionnel et l'accroissement de sa productivité et; (ii) l'encouragement et l'intensification du développement d'un élevage moderne hautement productif.

Sur la base d'un état des lieux qui pose un regard critique sur la situation du secteur de l'élevage au Burkina Faso, le PAPISE définit les sept (7) axes d'intervention que sont:

- l'amélioration de la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale;
- l'amélioration de l'alimentation et l'abreuvement;
- l'amélioration de la productivité des animaux;
- l'amélioration de la santé animale;
- l'amélioration de la compétitivité et l'accès aux marchés domestiques et extérieurs;
- l'adaptation des fonctions d'appui;
- l'appui de l'organisation des éleveurs.

En plus de ces axes d'intervention du PAPISE, neufs programmes prioritaires lui sont assignés. Il s'agit du:

- programme d'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales;
- programme d'appui au développement de l'aviculture villageoise;
- programme de lutte contre les trypanosomiases animales;
- programme de lutte contre les épizooties et de surveillance sanitaire;
- programme d'appui à la privatisation des professions vétérinaire et de zootechnicien;
- programme d'amélioration de la productivité des animaux;
- programme d'appui à la professionnalisation de l'élevage et de soutien au secteur privé;
- programme d'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale;
- programme d'appui à la filière lait.

Le cadre institutionnel comporte plusieurs organismes.

✓ **Organismes de recherche et de développement impliqués dans le pastoralisme**

Le gouvernement avec l'appui de certains partenaires, a mis en place des structures de recherches et de développement dont les résultats contribuent à une meilleure efficience de l'élevage. On peut citer entre autres:

**L’Institut du développement rural/Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso** chargé de la formation des cadres supérieurs de développement rural, à savoir les ingénieurs agronomes, forestiers et d’élevage. En outre, il mène des recherches sur plusieurs aspects dont celui des ressources fourragères.

**Le Centre international de recherche-développement sur l’élevage en zone subhumide (CIRDES)** qui est une structure de recherche sous-régionale axée sur la lutte contre la trypanosomiase animale africaine (TAA), à savoir la trypanotolerance animale et la lutte biologique contre les vecteurs. Il contribue ainsi à assainir les pâturages soudaniens de l’infestation glossinaire. Par ailleurs, ce Centre conduit des programmes de recherche sur les pâturages et les cultures fourragères.

**L’Institut de l’environnement et de recherches agricoles (I.N.E.R.A.)/Département productions animales.** C’est la structure nationale qui conduit des programmes de recherche sur l’élevage. Son Département Production Animale (DPA) mène, entre autres, des recherches dans le domaine du pastoralisme et des ressources fourragères (pâturages naturels, cultures fourragères, résidus cultureaux).

Parmi les structures de développement, on peut citer entre autres:

**La Direction des aménagements pastoraux et du foncier (DAPF),** en charge des orientations et du suivi des questions relatives au pastoralisme dont la transhumance et aux aménagements pastoraux.

**La Direction de la production et des industries animales (DPIA).** Cette direction s’occupe, entre autres, des aspects d’intensification fourragère pour accompagner la mise en œuvre des systèmes améliorés d’élevage (élevages laitiers périurbain, embouche bovine et ovine). Ainsi, elle assure la promotion des cultures fourragères et celle de la fauche, du conditionnement et de la conservation des fourrages (naturels et cultivés).

**Le Programme d’appui aux aménagements pastoraux (PAAP)** qui vise l’amélioration quantitative et qualitative des aménagements pastoraux par l’élaboration de normes et de référentiels techniques. En outre, il contribue à la vulgarisation des cultures fourragères par l’appui à la production et à la distribution des semences.

Le cadre législatif et réglementaire des filières bétails viande est régit par un certain nombre de dispositions légales relatif au sous-secteur de l’élevage (MRA, 2004):

✓ **La loi d’orientation relative à la gestion de l’eau**

La loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d’orientation relative à la gestion de l’eau vise une gestion durable dans le respect de l’environnement et satisfaire et concilier tous les usages selon les priorités définies.

✓ **La loi d’Orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso (loi n° 034-2002/AN du 14 novembre 2002)**

Elle définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agropastorales et sylvo-pastorales.

✓ **Le Code de santé animale**

Dans le domaine de la santé animale, plusieurs textes ont été élaborés ou sont en cours d’adoption ou de relecture. Ce texte régit le secteur vétérinaire au Burkina Faso.

Il est à noter l'existence d'une réglementation de l'UEMOA, sur la pharmacie vétérinaire et la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, qui s'impose aux Etats Membres.

✓ **La Loi portant régime foncier rural**

Adoptée le 16 Juin 2009, la loi N° 0034/2009/AN portant régime foncier rural détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales, ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Elle vise à : (i) assurer un accès équitable aux terres rurales à l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé, (ii) promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural, (iii) favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, et, (iv) contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.



FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION OF  
THE UNITED NATIONS



MAFAP  
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*